



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL **DE GESTION 2017-2018**





Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2017-2018



Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
888, rue Saint-Jean, 4^e étage, bureau 400
Québec (Québec) G1R 5H6
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-82662-0 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-82661-3 (PDF)
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2018

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'année 2017-2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de l'Enseignement supérieur,

Jean-François Roberge
Québec, décembre 2018

Monsieur Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique et de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, j'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* de la Commission.

Le présent rapport décrit de façon générale la Commission, son mandat et les processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des objectifs prévus au *Plan stratégique 2012-2017* (prolongé jusqu'au 31 mars 2018) ainsi que des activités inscrites au plan de travail annuel de la Commission. Elle y fait état de ses différents travaux, dont ceux liés à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. La Commission présente également les résultats concernant l'évaluation des politiques, des plans stratégiques et de réussite ainsi que des rapports de suivi à ses recommandations transmis par les collèges. Enfin, un chapitre est consacré à l'utilisation des ressources et un autre, aux exigences législatives et gouvernementales auxquelles la Commission doit se conformer.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,



Murielle Lanciault
Québec, novembre 2018

Table des matières

Message de la présidente	7
Fiabilité des données et contrôles afférents	8
Chapitre 1 La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	9
Présentation de la Commission	9
Vision	9
Mission et valeurs.....	9
Mandat.....	10
Composition et structure organisationnelle	10
Approche et processus d'évaluation.....	10
Approche privilégiée.....	10
Création de comités consultatifs	10
Appel à des experts externes.....	11
Processus basé sur l'autoévaluation des établissements.....	11
Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans	12
Diffusion des rapports d'évaluation.....	12
Chapitre 2 Résultats	13
Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2012-2017	13
Résultats détaillés pour l'année 2017-2018.....	17
PREMIÈRE ORIENTATION	
Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace.....	17
Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges	17
Mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité	20
Efficacité potentielle des mécanismes associés aux composantes d'assurance qualité des collèges.....	21
Suivi systématique des recommandations.....	24
DEUXIÈME ORIENTATION	
Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial.....	27
Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité ayant des pratiques exemplaires	27
Déployer des stratégies de communication pertinentes	28
Résultats détaillés à propos des autres travaux réalisés en 2017-2018.....	30
Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges.....	30
Mise à jour et maintien des connaissances en assurance qualité	31
Actualisation des outils d'évaluation	32

Mise en œuvre de la stratégie de communication.....	33
Renouvellement du plan stratégique.....	33
Sommaire des résultats liés au Plan d'action de développement durable 2016-2020.....	35
Chapitre 3 Utilisation des ressources au 31 mars 2018	43
Les ressources humaines	43
Répartition de l'effectif	43
Gestion et contrôle des effectifs.....	43
Évolution des heures rémunérées par catégorie d'emploi	44
Indicateur du taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	44
Formation et perfectionnement du personnel.....	45
Mobilisation du personnel et climat de travail.....	46
Accès à l'égalité en emploi	46
Les bonis au rendement.....	48
Les renseignements relatifs aux contrats de services	48
Les ressources budgétaires et financières	48
Les ressources informationnelles	49
Chapitre 4 Exigences législatives et gouvernementales	51
Rapport d'activités	51
Réunions de la Commission.....	51
Publications.....	51
Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	52
Accessibilité Web	53
Code d'éthique et déontologie	53
Emploi et qualité de la langue française	54
Occupation et vitalité des territoires	55
Services au citoyen	55
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	55
Annexes	
Annexe I Organigramme au 31 mars 2018.....	59
Annexe II Comités consultatifs et experts externes.....	60
Annexe III Comité de liaison	63
Annexe IV Méthodologie utilisée pour mesurer les taux de satisfaction pour l'année 2017-2018.....	64
Annexe V Rapports d'évaluation adoptés en 2017-2018	65
Annexe VI Opérations d'évaluation en cours au 30 juin 2018	68
Annexe VII Politiques et plans évalués en 2017-2018.....	72
Annexe VIII Opérations d'évaluation antérieures : suites attendues au 30 juin 2018.....	76
Annexe IX Opérations d'évaluation terminées au 30 juin 2018.....	83
Annexe X Publications de la Commission depuis 1993	85
Annexe XI Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.....	88

Message de la présidente

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Ce rapport offre un portrait relatif aux engagements pris lors de notre *Plan stratégique 2012-2017*, prolongé d'une année, soit jusqu'au 31 mars 2018. Il s'agit du dernier bilan des résultats de ce plan. Le prochain rapport annuel sera l'occasion de présenter les résultats associés à la mise en œuvre du nouveau *Plan stratégique 2018-2020*, que la Commission a adopté à l'hiver 2018 et qui a été déposé le 29 mars à l'Assemblée nationale.

L'année 2017-2018 a été marquée par de grands changements avec le renouvellement de l'ensemble de l'équipe des commissaires. Malgré tout, la Commission a su maintenir le rythme de ses activités en réalisant un nombre d'évaluations comparable à celui des années passées, tout en continuant de soutenir les collèges dans leurs travaux. Les activités inscrites au calendrier ont été réalisées comme convenu et un nombre considérable de rapports d'évaluation ont été adoptés.

La Commission a aussi poursuivi des travaux de réflexion de façon à établir les bases du deuxième cycle de son évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois (SAQC). Elle a aussi adopté de nouvelles modalités de règlement des suites à donner par les établissements aux recommandations émises dans le cadre d'opérations antérieures à SAQC et la révision des cadres de référence pour les politiques et les plans a été amorcée.

La Commission a bénéficié pendant l'année de plusieurs collaborations, internes et externes. L'apport de nos comités, tels le comité-conseil du deuxième cycle de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois et le comité de liaison, a été important, notamment pour enrichir les réflexions et contribuer à la définition de nouvelles orientations. La participation des experts à nos différents travaux a, quant à elle, grandement contribué encore cette année à la rigueur et à l'impartialité des évaluations. Je les en remercie chaleureusement.

Je remercie également toute notre équipe qui a su enrichir la réflexion et mener à bien les travaux dans ce contexte particulier de renouvellement.

La présidente,



Murielle Lanciault

Québec, 29 octobre 2018

Fiabilité des données et contrôles afférents

Les informations contenues dans ce rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité relative à la fiabilité des données qui y sont présentées et aux contrôles afférents.

Les résultats du *Rapport annuel de gestion 2017-2018* de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations que la Commission s'est donnés pour l'année 2017-2018;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables. Les données correspondent à la situation telle qu'elle se présentait lors de l'adoption de ce rapport le 29 octobre 2018.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Murielle Lanciault', written in a cursive style.

Murielle Lanciault

Québec, le 29 octobre 2018

Chapitre 1

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Présentation de la Commission

Vision

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme reconnu pour son apport spécifique au développement continu de la qualité de l'enseignement collégial et de l'expertise des établissements du réseau collégial québécois en matière d'évaluation.

Mission et valeurs

La Commission est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission est de contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans l'amélioration constante de la qualité de la formation, la Commission et son personnel partagent une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Mandat

La Commission est appelée à exercer sa mission à l'égard de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales (chapitre C-29, r. 4). Au 30 juin 2018, le réseau collégial était composé de 115 institutions d'enseignement : 48 cégeps, 21 collèges privés subventionnés, 42 collèges privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université.

Par l'adoption de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (RLRQ, chapitre C-32.2) en juin 1993, le gouvernement lui confiait le mandat d'évaluer pour chacun de ces établissements :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA), y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études (PIEP) et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés, la Commission évalue aussi la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'à celui de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut également faire des recommandations au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant une incidence sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Enfin, elle peut recommander au ministre d'habiliter un collègue à décerner le diplôme d'études collégiales.

Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont une présidente, nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans renouvelable une fois. Au 31 mars 2018, quatre commissaires étaient en poste. Il s'agit de Mme Murielle Lanciault, présidente, de M. Robert Kavanagh, de M. Jean-Denis Moffet et de Mme Joanne Munn. Vingt-deux personnes secondaient les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se trouve à l'annexe I.

Approche et processus d'évaluation

Approche privilégiée

La Commission situe l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, elle a choisi d'associer étroitement les collèges et leur personnel à l'identification des éléments à améliorer et à leur prise en charge dans le cadre de solutions adaptées. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant à accroître progressivement la capacité des collèges à faire de l'évaluation en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

Création de comités consultatifs

En vertu des articles 15 et 19 à 21 de sa loi constitutive, la Commission peut former des comités consultatifs de même que déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Elle crée de tels comités pour l'appuyer dans la préparation et la conduite des opérations d'évaluation qu'elle mène et nomme les membres après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité est formé de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question. La présidente ou un commissaire en dirige les travaux et un membre du personnel en assure la coordination.

En 2017-2018, deux comités ont assisté la Commission dans ses travaux. D'abord, le comité de lecture de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges (SAQC) a porté un regard externe sur les rapports produits à la suite des audits réalisés dans les

collèges. La Commission entend ainsi maintenir la rigueur de son processus de validation des rapports tout en diminuant leur délai de production. La contribution des membres du comité est d'apporter un éclairage supplémentaire sur la clarté et la cohérence d'ensemble des rapports, incluant les constats et les jugements proposés ainsi que l'adéquation du texte aux attentes de la Commission. Par ailleurs, à l'automne 2017, la Commission a mis en place un comité-conseil pour l'accompagner dans la préparation du second cycle de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. Composé de vingt personnes représentant la Commission, les collèges et les milieux éducatifs et socioéconomiques, majoritairement issus du milieu collégial, ce comité s'est réuni à trois reprises à l'hiver 2018.

L'ensemble des membres des comités consultatifs bénéficient, le cas échéant, d'une formation particulière et collaborent bénévolement aux travaux de la Commission. L'annexe II présente les comités actifs en 2017-2018.

Appel à des experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour la composition de chaque comité de visite des établissements.

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou pour leurs connaissances liées à une opération d'évaluation. Il est présidé par un commissaire¹ et un agent de recherche en assume le secrétariat. Par leur contribution aux activités reliées aux visites, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé. Elle souhaite obtenir leur opinion au regard de chacun des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble. Les personnes agissant à titre d'experts externes bénéficient d'une formation particulière et participent de façon bénévole aux travaux des comités de visite. L'annexe II présente la liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2017-2018.

Processus basé sur l'autoévaluation des établissements

Comme le prévoient les articles 15 et 16 de sa loi constitutive, la Commission détermine les modalités selon lesquelles elle conduit une évaluation et élabore ses critères et instruments d'évaluation. Ainsi, elle a adopté un processus connu et largement utilisé en enseignement supérieur au Canada et à l'étranger. Les évaluations qu'elle mène dans les collèges s'appuient d'abord sur une autoévaluation réalisée par l'établissement en fonction des critères qu'elle a établis. Un comité de visite composé d'experts externes et de membres de la Commission examine ensuite le rapport d'autoévaluation, effectue une visite à l'établissement et propose une analyse de la situation observée. La Commission porte un jugement sur les objets évalués et, le cas échéant, formule des avis au collège dans une version préliminaire du rapport qu'il est invité à commenter. Les réactions du collège au rapport préliminaire sont prises en compte au moment de l'élaboration de la version définitive du rapport d'évaluation.

1. Dans le présent document, afin de faciliter la lecture, le masculin est utilisé pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Lorsque des améliorations sont requises à la suite de recommandations de la Commission, cette dernière demande aux collèges de rendre compte des actions entreprises. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour que les améliorations nécessaires soient apportées. Exceptionnellement, la Commission peut demander au collège une seconde autoévaluation lorsque des difficultés persistent.

Depuis mars 2017, les collèges disposent d'un droit de réplique leur permettant d'exprimer leur point de vue de manière indépendante à l'égard des jugements et avis émis par la Commission dans ses rapports définitifs d'évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité. Leur réaction finale est exprimée sous forme de lettre et publiée sur le site Internet de la Commission.

Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux documents officiels que les collèges sont tenus de lui transmettre pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes, les plans de réussite ainsi que les plans stratégiques. Cet examen repose sur une base documentaire et ne comprend pas de visite aux établissements.

Lors de l'évaluation du texte d'une politique d'évaluation des apprentissages, la Commission détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et si elle permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes d'études, la Commission vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études.

Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont évalués au même moment que leurs plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine son efficacité potentielle et, dans le cas du plan stratégique, elle vérifie sa conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29). Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan, incluant celle du plan de réussite. L'évaluation des politiques et des plans est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges.

En 2017-2018, la Commission a entrepris des travaux de révision de ses cadres de référence pour l'évaluation des politiques et des plans. Cette actualisation se fait en cohérence avec le nouveau paradigme de l'assurance qualité. La Commission entend achever ces travaux de révision au cours de l'année 2018-2019.

Diffusion des rapports d'évaluation

En vertu de la loi constitutive de la Commission, tous les rapports d'évaluation sont transmis aux collèges concernés ainsi qu'au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La Commission en assure également la diffusion publique sur son site Internet et à toute personne qui en fait la demande. À la fin de chaque opération d'évaluation, elle publie un rapport synthèse présentant ses principaux constats et le rend public.

Chapitre 2

Résultats

Les résultats présentés dans ce rapport annuel de gestion sont reliés aux orientations et aux objectifs du *Plan stratégique 2012-2017*, prolongé jusqu'au 31 mars 2018, ainsi qu'aux objectifs du plan de travail 2017-2018 de la Commission.

Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2012-2017

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Page
1. Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité	Réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de la majorité des collègues [Indicateur modifié en juin 2016]	Printemps 2018 [Cible modifiée en juin 2017]	Formations individualisées : objectif annuel non atteint Rencontres d'échange : objectif annuel atteint	Formations individualisées : objectif annuel en partie atteint Rencontres d'échange : objectif annuel atteint	18
	Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien offertes	80 %	Objectif annuel largement dépassé	Objectif annuel largement dépassé	18
2. Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place d'un système de suivi permettant à chacun de bien documenter la mise en œuvre des composantes de son système d'assurance qualité et les résultats obtenus	Documents de référence publiés et diffusés sur le suivi permanent de la mise en œuvre des composantes du système d'assurance qualité	Automne 2013	Retrait officiel de l'objectif, des indicateurs et des cibles en juin 2014		
	Taux de satisfaction des établissements relatif au soutien offert	80 %			
3. Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial	Cadre de référence sur les orientations de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité élaboré et diffusé	Printemps 2013.	s. o.	Objectif atteint au printemps 2013	—
	Mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité	Quatre établissements volontaires sélectionnés pour la phase de validation, d'ici l'automne 2012	s. o.	Objectif atteint à l'automne 2012	—

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace (suite)

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Page
		Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des quatre établissements volontaires, d'ici l'automne 2014 [Cible modifiée en juin 2014]	s. o.	Objectif atteint à l'automne 2014	—
		Production d'un rapport d'évaluation de la phase de validation, d'ici l'hiver 2015 [Cible modifiée en juin 2014]	s. o.	Objectif atteint à l'hiver 2015	—
		Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de plus de la moitié des établissements, d'ici le printemps 2018 [Cible modifiée en juin 2017]	Objectif atteint	Objectif annuel atteint	20
4. Évaluer l'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les établissements d'enseignement collégial	Travaux réalisés	Résultats d'évaluation de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des établissements du réseau collégial, disponibles d'ici le printemps 2018 [Cible modifiée en juin 2017]	En continu Objectif annuel atteint	En continu Objectif annuel atteint	21
		Résultats d'évaluation de tous les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics, disponibles d'ici le printemps 2018 [Cible modifiée en juin 2017]	En continu Objectif annuel atteint	En continu Objectif annuel atteint	22
		Résultats d'évaluation des plans de réussite de tous les collèges privés subventionnés concernés, disponibles d'ici le printemps 2018 [Cible modifiée en juin 2017]	En continu Objectif annuel atteint	En continu Objectif annuel atteint	23
5. Assurer un suivi systématique des recommandations de la Commission	Traitement, dans un délai de six mois suivant leur réception, de tous les rapports de suivis reçus [Indicateur modifié en août 2015]	En continu [Cible modifiée en août 2015]	76 % des rapports de suivis traités [16/21] Objectif annuel en partie atteint	95 % des rapports de suivis traités [18/19] Objectif annuel en partie atteint	25

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace (suite)

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Page
	Implantation d'une démarche de rappel annuel auprès des collèges (Indicateur modifié en août 2015 - En mars 2017, la Commission a décidé de poursuivre la démarche de rappel de façon annuelle et non semestrielle, comme envisagé au départ)	Automne 2015 (Cible modifiée en août 2015)	s. o.	Objectif atteint à l'automne 2015	—
	Compilation du nombre de suivis transmis par les collèges dans un délai d'un an (Indicateur modifié en août 2015)	Chaque année, à compter de l'année 2015-2016. (Cible modifiée en août 2015)	Objectif annuel atteint	Objectif annuel atteint	26

Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Page
6. Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires	Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts externes	Automne 2013	s. o.	Objectif atteint à l'hiver 2013	—
	Validation du processus d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité par un expert externe (Indicateur modifié en juin 2014)	Automne 2014 (Cible modifiée en juin 2014)	s. o.	Objectif atteint à l'automne 2014	—
	Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité externe	Automne 2016	s. o.	Objectif atteint à l'hiver 2016	—
	Reconnaissance internationale de l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE)	Automne 2017 (Cible modifiée en juin 2014)	s. o.	Objectif annuel atteint	—
7. Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement	Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité	Chaque année, à partir de l'année scolaire 2014-2015. (Cible modifiée en juin 2014, puis en août 2015)	Objectif annuel atteint	Objectif annuel atteint	29
	Synthèse d'une opération ou de la réalisation de l'une de ses étapes présentée aux publics visés	À chaque opération	s. o. ²	s. o.	—
	Synthèse des opérations de la Commission, depuis sa création, et de leur impact sur la culture d'évaluation et sur l'amélioration de la qualité	Automne 2013	s. o.	Objectif atteint au printemps 2014	—
	Diffusion, sur le site Internet, de nouvelles portant sur les travaux de la Commission et sur des résultats issus de la veille stratégique en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur (Indicateur modifié en août 2015)	En continu, à compter de l'hiver 2016 (Cible modifiée en août 2015)	En continu Objectif annuel atteint	En continu Objectif annuel atteint	30

2. L'application des politiques d'évaluation des apprentissages – Pour des évaluations justes et équitables : Rapport synthèse (2012), Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite : Rapport synthèse (2014), Évaluation d'un programme et de l'application de la politique institutionnelle

Résultats détaillés pour l'année 2017-2018

Cette partie du deuxième chapitre présente les résultats annuels obtenus au regard de chacun des sept objectifs du *Plan stratégique 2012-2017*, prolongé jusqu'au 31 mars 2018, ainsi que ceux qui concernent les autres travaux d'évaluation prévus à son plan de travail 2017-2018. Ces résultats se réfèrent à l'année scolaire, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, conformément à la loi constitutive de la Commission.

PREMIÈRE ORIENTATION

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace

AXE 1 : L'efficacité du système d'assurance qualité

Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges

Au printemps 2013, la Commission a amorcé l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des établissements d'enseignement collégial. Cette évaluation concerne l'ensemble des établissements du réseau collégial et s'appuie sur une démarche d'autoévaluation du collège et sur le rapport qu'il produit.

Les visites d'audit ont débuté à l'automne 2014 et s'étaleront jusqu'en 2020, dans le cadre du premier cycle qui est d'une durée de six ans.



Objectif 1 : Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2017-2018
Réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de la majorité des collèges [Indicateur modifié en juin 2016]	Automne 2017 [Cible modifiée en juin 2016]	Formations individualisées : 4 établissements Objectif annuel [8] en partie atteint Rencontres d'échange : 2 rencontres Objectif annuel atteint
Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien offertes	80 %	96 %

Information et soutien offerts aux collègues

Soucieuse de soutenir les collègues, la Commission poursuit diverses actions pour les accompagner dans leur démarche en plus de mesurer leur degré de satisfaction à cet égard. Ainsi, elle offre à chaque collègue une séance de formation individualisée. Elle tient aussi des rencontres d'échange sur la démarche avec des représentants des collègues visités par la Commission au cours d'une même session. Les premières de ces rencontres sont l'occasion de présenter à chacun le document de référence associé à l'évaluation et de fournir aux intervenants impliqués dans l'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité l'information nécessaire pour amorcer leurs travaux. L'ordre de ces séances est modulé selon l'échéancier du premier cycle d'audit. Les rencontres d'échange sur la démarche se déroulent généralement un an après la formation individualisée et un an avant le dépôt du rapport d'autoévaluation des collègues. Elles permettent une mise à jour des connaissances et des communications entre les établissements.

En juin 2016, la Commission a modifié sa cible, désirant désormais informer et soutenir « la majorité » des collègues pour l'automne 2017. Elle a de nouveau révisé sa cible en juin 2017 en se donnant comme échéance le printemps 2018.

RÉSULTATS 2017-2018

Au cours de la dernière année, la Commission a tenu un total de quatre séances de formation individualisée auprès de collègues qui déposeront leur rapport d'autoévaluation durant l'année 2019-2020.

Deux rencontres de suivi avec les groupes de collègues qui déposeront leur rapport d'autoévaluation durant l'année 2018-2019 ont eu lieu en cours d'année, une à l'automne et l'autre à l'hiver.

Au total, 39 personnes provenant de 23 collègues ont ainsi été rencontrées lors de ces séances.

La Commission atteint la cible annuelle qu'elle s'était fixée pour le nombre de rencontres de suivi avec les collègues, ce qui n'est pas le cas pour les formations individualisées. En fait, elle a offert la moitié des formations qu'elle prévoyait donner en début d'année, car après analyse, il lui est apparu pertinent de demander à certains des collègues de compléter d'abord l'opération de l'Approche préalable à l'évaluation SAQC et de clarifier la situation entourant la gouvernance d'autres établissements.

Taux de satisfaction des collègues à l'égard des activités de formation et de soutien ainsi que des visites

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation, le taux de satisfaction des collègues relatif aux activités de formation et de soutien que la Commission met sur pied à leur intention est mesuré chaque année couverte par la planification stratégique. La Commission mesure également le taux de satisfaction des participants aux visites d'évaluation. Pour ce faire, la Commission a élaboré divers questionnaires et une stratégie lui permettant de recueillir l'opinion des personnes ayant participé à ces différentes activités depuis 2013-2014. À la suite des séances de formation personnalisée et régionale et des rencontres de suivi par groupes de collègues, la Commission contacte les directions des collègues ayant pris part aux

rencontres et leur demande de solliciter la participation des membres de leur personnel qui y ont assisté. Sur place, elle donne également aux participants aux visites un questionnaire qu'ils sont appelés à remplir et à remettre aux représentants de la Commission.

RÉSULTATS 2017-2018

Le taux de satisfaction relatif aux différentes activités de formation et visites réalisées en cours d'année 2017-2018 est encore une fois élevé. Le taux global s'élève en effet à 96 % (119 personnes satisfaites sur un total de 124 répondants).

Par ailleurs, la Commission mesure également, chaque année, le taux de satisfaction des experts ayant participé à des comités de visite, des membres du comité de lecture de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, de même que des membres des comités consultatifs pour ses autres évaluations. Pour l'année 2017-2018, le taux de satisfaction de ces derniers est de 100 % avec un taux de participation de 52 % (40 répondants sur un potentiel de 77 personnes).

La méthodologie utilisée se trouve à l'annexe IV.



Objectif 3: Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2017-2018
Cadre de référence sur les orientations de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité élaboré et diffusé	<i>Printemps 2013</i>	Objectif atteint selon le délai prévu
Mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité	Quatre établissements volontaires sélectionnés pour la phase de validation, d'ici l'automne 2012	Objectif atteint selon le délai prévu
	Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des quatre établissements volontaires, d'ici l'automne 2014 [Modification de la cible en juin 2014]	Objectif atteint selon le délai prévu
	Production d'un rapport d'évaluation de la phase de validation, d'ici l'hiver 2015 [Modification officielle de l'échéance en juin 2014]	Objectif atteint selon le délai prévu
	Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de plus de la moitié des établissements, d'ici le printemps 2018 [Modification officielle de la cible en juin 2017]	15 collèges évalués en 2017-2018 <i>Objectif atteint selon le délai prévu</i>

Note : Comme l'indique le tableau ci-dessus, plusieurs cibles de l'objectif 3 ont été atteintes selon le délai prévu ou avant celui-ci. Aucun résultat n'est donc relié à ces cibles pour l'année 2017-2018.

Mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité

L'année 2017-2018 représente la quatrième année du premier cycle de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. Elle a été marquée par la capacité de la Commission à maintenir le cap et à réaliser l'ensemble des activités d'évaluation prévues au calendrier, dans le contexte du renouvellement complet de l'équipe des commissaires.

Le premier cycle approchant de sa fin, la Commission a par ailleurs entrepris, en 2017-2018, une réflexion en vue de définir les orientations à proposer pour le deuxième cycle d'audit. Il en sera question à la section consacrée à l'actualisation des outils d'évaluation (p.32).

RÉSULTATS 2017-2018

Au total, 15 visites ont été réalisées en 2017-2018, dont 7 à l'automne 2017 et 8 à l'hiver 2018. Depuis le début du cycle, 52 visites ont ainsi été effectuées, soit 59 % des établissements visés (52/88). Le résultat attendu (cible révisée en juin 2017) pour cet objectif du plan stratégique est donc atteint.

De plus, au cours de l'année, 16 rapports d'évaluation préliminaires ont été transmis aux collèges avant la fin de la session au cours de laquelle ils ont été adoptés. Un total de 12 rapports définitifs ont pour leur part été adoptés par la Commission, dont 11 ont été transmis aux collèges avant le 30 juin 2018. La Commission a jugé, dans 58 % des cas (7 collèges sur 12), que le système d'assurance qualité du collège et la gestion qu'il en a faite garantissaient entièrement ou généralement l'amélioration continue de la qualité, tandis que, dans 42 % des cas (5 collèges sur 12), ils l'étaient partiellement.

Par ailleurs, un bilan des résultats de l'an 3 du premier cycle d'audit (2016-2017) a été publié en mars 2018. Ce bilan est présenté sommairement à la section portant sur l'objectif 7 (page 29).

Recrutement et formation des experts

Afin de s'assurer qu'elle peut compter sur l'appui d'un nombre suffisant de collaborateurs externes, la Commission recrute des experts sur une base continue. Elle réalise aussi ponctuellement des activités de recrutement lorsqu'elle le juge nécessaire.

RÉSULTATS 2017-2018

En 2017-2018, la Commission a poursuivi ses efforts afin d'augmenter le nombre de ses collaborateurs, experts participant aux travaux d'évaluation. Au printemps 2018, elle a diffusé un communiqué auprès des principaux relayeurs d'information du milieu de l'enseignement supérieur et contacté les directions des collèges et différentes associations afin de recruter de nouveaux experts.

Au 30 juin 2018, le nombre total d'experts internes et externes au réseau inscrits à la banque s'élevait à 144 personnes, comparativement à 123 personnes l'an passé, ce qui correspond à une augmentation de 17 %.



Objectif 4: Évaluer l'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les établissements d'enseignement collégial

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2017-2018
Travaux réalisés	Résultats d'évaluation de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des établissements du réseau collégial, disponibles d'ici le printemps 2018 [Cible modifiée en juin 2017]	<ul style="list-style-type: none"> • 33 politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages examinées et 20 rapports d'évaluation transmis • 19 politiques institutionnelles d'évaluation des programmes examinées et 15 rapports d'évaluation transmis <i>Objectif annuel atteint</i>
	Résultats d'évaluation de tous les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics, disponibles d'ici le printemps 2018 [Cible modifiée en juin 2017]	<ul style="list-style-type: none"> • 9 plans stratégiques examinés et 7 rapports d'évaluation transmis <i>Objectif annuel atteint</i>
	Résultats d'évaluation des plans de réussite de tous les collèges privés subventionnés concernés, disponibles d'ici le printemps 2018 [Cible modifiée en juin 2017]	<ul style="list-style-type: none"> • 3 plans de réussite examinés et 4 rapports d'évaluation transmis <i>Objectif annuel atteint</i>

La Commission doit s'assurer que les principaux mécanismes (les politiques et les plans institutionnels) associés aux composantes du système d'assurance qualité sont conformes aux obligations réglementaires des collèges et contiennent les éléments essentiels pour garantir que chacune atteint ses objectifs. La procédure retenue pour examiner l'efficacité potentielle de ces documents officiels, les obligations des collèges à l'égard des recommandations de la Commission et la manière dont les résultats sont rendus publics sont connues de tous les établissements. Ces pratiques sont d'ailleurs présentées brièvement à la page 12 du présent rapport.

Efficacité potentielle des mécanismes associés aux composantes d'assurance qualité des collèges

Les quatre mécanismes d'assurance qualité évalués par la Commission sont les PIEA et les PIEP de tous les établissements du réseau collégial, les plans stratégiques des cégeps ainsi que les plans de réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés concernés.

Au cours d'une année donnée, la Commission évalue l'ensemble des politiques et plans disponibles au plus tard au printemps de l'année de référence. Par ailleurs, l'écart entre le nombre de documents examinés (politiques et plans) et le nombre de rapports d'évaluation transmis aux collèges s'explique par le fait que certains des rapports ont été adoptés à la fin de l'année couverte par un rapport annuel et envoyés aux collèges au début de l'année suivante.

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes

En vertu des articles 24 et 25 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), chaque établissement doit adopter une PIEA et une PIEP et en assurer l'application. Les collèges transmettent ensuite ces documents à la Commission pour évaluation.

La PIEA constitue l'engagement public du collège à assumer sa responsabilité d'évaluer de façon juste et équitable les apprentissages de ses étudiants et d'en témoigner. La Commission examine le contenu de la politique et vérifie si celle-ci répond à ses critères d'évaluation et aux exigences du RREC. Une politique répondant à ces exigences et à ces normes est jugée entièrement satisfaisante.

La PIEP est le mécanisme prévu pour assurer la qualité de la formation dans les collèges. Cette politique décrit de quelle manière le collège assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner. Une PIEP est jugée entièrement satisfaisante lorsqu'elle comprend les composantes et les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

RÉSULTATS 2017-2018

Ce sont 52 rapports d'évaluation des politiques institutionnelles au total qui ont été adoptés par la Commission en 2017-2018. Parmi ceux-ci, 33 concernaient des PIEA et 19 portaient sur des PIEP.

Au total, 28 PIEA (85 %) ont été jugées satisfaisantes ou entièrement satisfaisantes, et 5 (15 %) partiellement satisfaisantes. Au 30 juin 2017, sept collèges nouvellement créés n'avaient pas encore transmis la première version de leur PIEA à la Commission pour évaluation. Parmi eux, trois ont obtenu un permis d'enseignement en cours d'année, les autres l'ayant obtenu au cours de l'année précédente.

La Commission a également examiné 19 PIEP. Parmi ces politiques, 16 (84 %) ont été jugées satisfaisantes ou entièrement satisfaisantes, et 3 (16 %) partiellement satisfaisantes. Quatorze nouveaux collèges au total n'avaient pas encore transmis une première PIEP au 30 juin 2018 puisqu'ils avaient pour la plupart amorcé leurs activités récemment.

Au total, 35 rapports d'évaluation des PIEP et des PIEA ont été transmis aux établissements en 2017-2018. La Commission atteint ainsi son objectif annuel.

Les jugements formulés pour chacune de ces politiques sont présentés à l'annexe VII.

Les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics

En vertu des articles 16.1 et 16.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, les cégeps sont tenus de se doter d'un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et d'y intégrer leur plan de réussite. En tenant compte de sa situation et des orientations stratégiques ministérielles, chaque cégep présente dans son plan les objectifs et des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. Ce plan doit être révisé annuellement et, le cas échéant, actualisé. Mécanisme d'assurance qualité spécifique aux cégeps, le plan stratégique et son éventuelle actualisation doivent être transmis à la Commission qui les évalue au fur et à mesure de leur transmission. La Commission examine alors la conformité du plan à la Loi et son efficacité potentielle. La procédure retenue pour l'évaluation des plans stratégiques et des plans de réussite est présentée à la page 12 du présent rapport.

RÉSULTATS 2017-2018

La Commission a évalué un total de neuf nouveaux plans stratégiques en cours d'année, en plus de l'actualisation de sept plans existants. À l'exception de deux rapports adoptés en fin d'année, elle les a tous transmis aux collèges concernés avant le 30 juin 2018.

La majorité des nouveaux plans, soit 67% (6/9), a été jugée conforme à la loi. Toutefois, dans 67 % (6/9) des cas, la Commission a évalué qu'ils ne comprenaient pas les éléments ou l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Pour ce qui est des actualisations, 86 % (6/7) d'entre elles ont été jugées conformes à la loi. La Commission a jugé que la totalité des actualisations (100%) comprenaient les éléments ou l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

La Commission a atteint son objectif annuel concernant l'évaluation des plans stratégiques des collèges. Les jugements formulés dans le cadre de l'évaluation des plans sont présentés à l'annexe VII du rapport.

Les plans de réussite des collèges privés subventionnés concernés

Dans son plan de réussite, chaque collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants, de même qu'en témoigner.

Les collèges privés subventionnés ne sont pas tenus d'adopter un plan de réussite. Toutefois, ils peuvent le faire pour bénéficier de l'aide financière accordée à l'intérieur d'une annexe budgétaire³. Dans un tel cas, la Commission évalue les plans qui lui sont transmis et elle se prononce alors sur la rigueur ainsi que sur l'efficacité potentielle du plan par rapport à l'atteinte des objectifs déterminés et à la prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants.

RÉSULTATS 2017-2018

Au cours de l'année, la Commission a adopté trois rapports d'évaluation concernant des plans de réussite des collèges privés subventionnés. Tous les plans évalués ont été jugés de qualité et comprennent les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission, par le traitement des plans reçus, atteint son objectif annuel.

Les jugements rendus pour chacun des plans sont présentés à l'annexe VII du rapport.

3. En vertu de l'annexe budgétaire 039 du Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial, les établissements qui déposent un plan de réussite au Ministère et à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial reçoivent un financement destiné à la mise en œuvre de ce plan.

Objectif 5: Assurer un suivi systématique des recommandations de la Commission

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2017-2018
Traitement, dans un délai de six mois suivant leur réception, de tous les rapports de suivis reçus [Indicateur modifié en août 2015]	En continu [Cible modifiée en août 2015]	76 % [16/21] des rapports de suivis traités dans un délai de six mois <i>Objectif annuel atteint en partie</i>
Implantation d'une démarche de rappel annuel auprès des collèges [Indicateur modifié en août 2015] <i>En mars 2017, la Commission a décidé de poursuivre la démarche de rappel de façon annuelle et non semestrielle, comme envisagé au départ.</i>	Automne 2015 [Cible modifiée en août 2015]	s. o.
Compilation du nombre de suivis transmis par les collèges dans un délai d'un an [Indicateur modifié en août 2015]	Chaque année, à compter de l'année 2015-2016 [Cible modifiée en août 2015]	15 suivis sur 21 examinés (71 %) et qui ont été transmis dans un délai de 1 an <i>Objectif annuel atteint</i>

Note : Comme l'indique le tableau ci-dessus, l'une des cibles de l'objectif 5 a été atteinte selon le délai prévu ou avant celui-ci. Aucun résultat n'est donc relié à ces cibles pour l'année 2017-2018.

Suivi systématique des recommandations

L'obligation pour les collèges de donner des suites appropriées aux recommandations de la Commission fait partie du processus d'évaluation. Les délais accordés pour apporter les modifications susceptibles d'améliorer la situation observée peuvent varier d'une opération à l'autre. Ainsi, dans la majorité des cas, un délai d'un an a été imparti aux collèges. Toutefois, ce délai a parfois été modulé en fonction de l'ampleur des mesures à prendre pour donner des suites adéquates. Lors de l'évaluation institutionnelle, par exemple, la Commission a choisi de ne pas fixer d'échéance, alors que dans le cas particulier de l'évaluation de l'application de la PIEA, il a été décidé de déterminer avec chaque collège le délai qui convenait à sa situation.

Le processus est considéré comme étant incomplet tant et aussi longtemps que le collège n'a pas donné de suites appropriées à l'ensemble des recommandations émises, peu importe l'objet d'évaluation. Ainsi, il est arrivé que des établissements produisent plus d'un rapport avant que les actions réalisées répondent aux exigences de la Commission. Lorsque d'autres suites sont demandées, le nouveau délai accordé au collège est modifié en conséquence. Ce processus, basé sur l'autoévaluation des établissements, est présenté aux pages 11 et 12 du rapport.

En 2017-2018, en vue de faciliter le règlement des suivis aux recommandations découlant d'opérations d'évaluation menées avant 2013, la Commission a élaboré de nouvelles modalités. Annoncées en juin 2018, ces modalités seront mises en œuvre à l'automne 2018, dans le cadre de la démarche de relance annuelle auprès des collèges. Dans un esprit de cohérence avec l'opération SAQC actuellement en vigueur, les collèges seront invités à donner un suivi aux recommandations en les examinant sous l'angle de l'efficacité des mécanismes.

Traitement des rapports de suivis dans un délai de six mois

La Commission s'est engagée, au cours de l'année 2015, à traiter l'ensemble des rapports de suivis (y compris ceux inclus dans le traitement intégré des suivis) que lui transmettent les collègues à l'intérieur d'un délai de six mois. L'indicateur ayant été défini dans l'année suivant son adoption, des données préliminaires ont pu être présentées dans le rapport précédent, soit le *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, suivies d'autres données en 2016-2017.

RÉSULTATS 2017-2018

Parmi l'ensemble des suivis traités dans l'année, 76 % (16/21) l'ont été à l'intérieur d'un délai de six mois à partir de la réception du dernier document en provenance des collègues. Le délai moyen de traitement des suivis est de 5,8 mois, en excluant un dossier ayant nécessité un délai de traitement grandement supérieur à celui des autres dossiers.

Démarche systématique de relance auprès des collègues

La Commission a instauré une démarche de relance systématique auprès des établissements. D'abord prévue deux fois par année, cette démarche a donné lieu à un bilan à l'automne 2016 qui a mis en lumière la pertinence de maintenir une seule relance annuellement. Ainsi, à partir de mars 2017, la Commission a modifié en ce sens la cible annoncée dans son plan stratégique. Elle souhaitait que la relance se déroule au printemps pour que les établissements soient disposés à effectuer leurs travaux à compter de la rentrée scolaire suivante.

RÉSULTATS 2017-2018

Dans le contexte de l'arrivée en poste d'une nouvelle présidente en mai 2017, et de la nomination à venir de nouveaux commissaires pour pourvoir les postes toujours vacants au 30 juin 2017, un portrait de la situation de chaque collègue concerné par un ou plusieurs suivis n'a pu être préparé que durant l'été. La démarche de relance s'est ainsi déroulée à l'automne 2017 auprès de l'ensemble des établissements visés. L'objectif annuel de la Commission est atteint.

Suivis transmis par les collègues

Depuis 2015, la Commission mesure chaque année le délai de transmission des suivis par les collègues à la suite des recommandations émises dans ses rapports. Le délai accordé jusqu'à maintenant par la Commission pour transmettre un suivi est généralement d'un an.

RÉSULTATS 2017-2018

En 2017-2018, 76 % (16/21) des suivis traités au cours de l'année ont été reçus dans le délai prescrit d'un an par rapport à la dernière échéance convenue. Le délai moyen de transmission des suivis par les collègues s'élève à un peu plus de six mois. Ce calcul est effectué à partir de la plus récente date convenue avec le collègue pour donner suite à ses recommandations. La date d'échéance formulée initialement par la Commission devance parfois de plusieurs mois ou même de plusieurs années celle qui est ici utilisée pour le calcul du délai.

Traitement intégré des suivis

La Commission poursuit depuis 2013 une démarche spécifique auprès de certains collègues qui ont cumulé plusieurs recommandations touchant des opérations distinctes. Cette démarche permet d'accompagner ces derniers dans le processus de règlement de leurs suivis en leur proposant de traiter de manière intégrée leurs recommandations en tenant compte de leur situation particulière. Ainsi, sur la base d'une proposition de la Commission, les collègues doivent adopter un plan d'action institutionnel et le lui remettre pour évaluation. La Commission adopte ensuite un rapport d'évaluation comprenant les modalités de traitement et les échéances acceptées pour la mise en œuvre du plan d'action. D'autres collègues ayant encore plusieurs suites à donner se sont vu proposer de regrouper leurs recommandations par thèmes, selon un échéancier convenu avec la Commission.

La situation de neuf collègues nécessitait d'avoir recours à la procédure menant à l'adoption d'un plan d'action institutionnel. Ceux-ci se sont dotés d'un tel plan depuis.

RÉSULTATS 2017-2018

Au 30 juin 2018, cinq des neuf collègues concernés au départ demeuraient visés par le traitement intégré des suivis, les quatre autres ayant complété leurs suivis. L'un d'eux a donné des suites qui ont permis de lever une des recommandations liées au traitement intégré des suivis. Un autre établissement a transmis une version actualisée de son plan d'action institutionnel et celui-ci a été entériné par la Commission. Un nouveau collègue s'est aussi joint à la démarche de traitement intégré des suivis en cours d'année. Au printemps 2018, la Commission a reporté à la session suivante l'examen du plan d'action déposé par ce dernier, dans le contexte de redéfinition des modalités entourant les suites à apporter aux recommandations découlant de ses opérations antérieures.

DEUXIÈME ORIENTATION

Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial



Objectif 6 : Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2017-2018
Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts externes	Automne 2013	Objectif atteint selon le délai prévu
Validation du processus d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité par un expert externe [Ajout en juin 2014]	Automne 2014 [Cible modifiée en juin 2014]	Objectif atteint selon le délai prévu
Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité externe	Automne 2016	Objectif atteint selon le délai prévu
Reconnaissance internationale de l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE)	Automne 2017	Objectif atteint selon le délai prévu

Note : Comme l'indique le tableau ci-dessus, les cibles de l'objectif 6 ont été atteintes selon le délai prévu ou avant celui-ci. Aucun résultat n'est donc relié à ces cibles pour l'année 2017-2018.

AXE 2: Des pratiques d'évaluation reconnues

Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité ayant des pratiques exemplaires

Évaluation par une agence d'assurance qualité et reconnaissance des pratiques par une agence internationale

Dans son plan stratégique, la Commission a convenu de faire les démarches nécessaires pour obtenir une reconnaissance internationale officielle de la qualité de ses pratiques, à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur. Elle a donc décidé de se soumettre à une évaluation externe par l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE).

Après avoir déposé son rapport d'autoévaluation de ses processus et mécanismes, elle a accueilli, en juin 2016, un comité d'experts formé par l'INQAAHE pour mener son évaluation. La Commission a reçu le rapport préliminaire du comité d'experts au début de septembre 2016. Le Conseil de l'INQAAHE a transmis son rapport d'évaluation final à la Commission le 25 novembre et lui a décerné un certificat de reconnaissance de la qualité de ses pratiques. L'agence a jugé que la Commission se conformait entièrement à 8 des 12 lignes directrices établies dans le cadre de référence. Elle lui a aussi demandé de produire un rapport de suivi

dans un délai de deux ans (soit avant le 23 novembre 2018), afin d'expliquer les actions réalisées pour se conformer pleinement aux quatre normes auxquelles elle répond substantiellement ou partiellement.

En 2016-2017, la Commission a fait parvenir à l'INQAAHE une version actualisée du plan d'action qu'elle avait joint à son rapport d'autoévaluation. Le plan actualisé tient compte des commentaires formulés par l'agence internationale dans son rapport. Il comporte 16 actions dont la mise en œuvre a été priorisée selon trois niveaux.

RÉSULTATS 2017-2018

En début d'année, la Commission a réévalué l'ordre de priorité pour la réalisation des actions prévues à son plan et en a poursuivi la mise en œuvre en conséquence. Le bilan effectué en fin d'année s'avère positif. Par exemple, la Commission a entrepris les travaux de révision de ses cadres de référence pour l'évaluation des politiques et des plans institutionnels des collèges et elle a mis en place un comité-conseil pour alimenter la réflexion quant à une vision de l'assurance qualité pour le deuxième cycle de l'évaluation SAQC. Le bilan servira à la préparation du rapport de suivi que la Commission fera parvenir à l'INQAAHE à l'automne 2018.

Objectif 7: Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2017-2018
Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité	Chaque année, à partir de l'année scolaire 2015-2016 [Cible modifiée en juin 2014 et en août 2015]	Bilan des résultats de l'an 3 publié en avril 2018 <i>Objectif annuel atteint</i>
Synthèse d'une opération ou de la réalisation de l'une de ses étapes présentée aux publics visés	À chaque opération	s. o. en 2017-2018
Synthèse des opérations de la Commission, depuis sa création, et de leur impact sur la culture d'évaluation et sur l'amélioration de la qualité	Automne 2013	<i>Objectif atteint au printemps 2014</i>
Diffusion, sur le site Internet, de nouvelles portant sur les travaux de la Commission et sur des résultats issus de la veille stratégique en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur [Indicateur modifié en août 2015]	En continu, à compter de l'hiver 2016 [Cible modifiée en août 2015]	Diffusion hebdomadaire de nouvelles sur le site Internet <i>Objectif annuel atteint.</i>

Note : Comme l'indique le tableau ci-dessus, la troisième cible de l'objectif 7 a été atteinte au printemps 2014. Aucun résultat n'est donc relié à cette cible pour l'année 2017-2018.

Déployer des stratégies de communication pertinentes

En vertu de sa loi constitutive, la Commission doit rendre ses rapports d'évaluation publics de la manière qu'elle juge appropriée (art. 18). Afin de répondre de la meilleure façon possible à cette obligation légale qui consiste à témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial, elle publie sur son site Internet tous les rapports d'évaluation qu'elle transmet aux collèges et au ministre. Il en est de même pour les bilans et rapports synthèses produits au

terme de ses opérations, les rapports annuels de gestion et tous les documents qu'elle élabore à l'intention des collèges pour les soutenir dans les démarches d'autoévaluation qu'elle leur demande de réaliser. Elle s'assure ainsi de rendre accessibles, au plus grand nombre possible, la documentation utile aux évaluations demandées ainsi que les résultats de ses travaux.

La Commission est fréquemment amenée à communiquer l'information entourant ses opérations, incluant les résultats de ses travaux, et à mesurer leur taux de pénétration autant à l'intérieur des collèges qu'auprès des intervenants du réseau collégial et du public en général. Consciente du caractère spécialisé des contenus traités, elle souhaite accroître le rayonnement de son témoignage en axant ses pratiques de communication sur la multiplication des échanges avec les publics plus directement visés par ses opérations, tout au long du processus, de même que sur la diffusion continue de l'information relative à l'avancement de ses travaux auprès de ces publics et de la population. À cet effet, elle a élaboré un plan de communication couvrant la période du *Plan stratégique 2012-2017* qui a été prolongé d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2018. Le suivi des activités découlant de cette stratégie, mais qui ne sont pas directement liées aux indicateurs de l'objectif 7, est présenté dans la section consacrée aux autres travaux à la page 33 du rapport.

Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

Le *Plan stratégique 2012-2017*, prolongé jusqu'en 2017-2018, prévoit la publication d'un bilan annuel de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Un premier bilan de la phase de validation a ainsi été rendu public en 2015. Deux autres bilans ont été publiés par la suite au début des années 2016 et 2017.

Ces bilans visent à témoigner des principaux constats découlant des résultats des audits effectués au cours de l'année précédant leur publication.

RÉSULTATS 2017-2018

Un troisième bilan annuel d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges a été publié le 27 avril 2018. Il porte sur les travaux effectués pendant l'année 2016-2017 dans le cadre de cette opération. Ainsi, conformément au calendrier qu'elle s'est donné, la Commission a réalisé dix-sept visites d'audit au cours de cette troisième année du cycle, soit neuf à l'automne 2016 et huit à l'hiver 2017. Certaines de ces visites ont été présidées par des experts externes dans le contexte des départs progressifs de deux commissaires et de la présidente au cours de l'année.

Le bilan fait état des résultats des travaux en énonçant des constats globaux sur les forces observées au sein des systèmes d'assurance qualité des établissements, en proposant des pistes d'amélioration et en soulignant les défis associés à leur mise en œuvre. La Commission y note, dans l'ensemble, la qualité de l'exercice des responsabilités dans la prise en charge des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Les activités poursuivies lors de la quatrième année du cycle de l'audit, en 2017-2018, feront l'objet l'an prochain d'un nouveau bilan.

Diffusion de nouvelles sur le site Internet

Depuis 2015-2016, la Commission mise sur la diffusion en continu sur son site Internet de nouvelles portant sur ses travaux et sur les résultats issus de la veille stratégique en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur qui est réalisée au sein de son organisation.

RÉSULTATS 2017-2018

La Commission a diffusé des nouvelles concernant ses travaux (visites, publications, etc.) chaque semaine sur la page d'accueil de son site Internet pendant toute l'année. Des informations relatives aux résultats de la veille stratégique y ont également été publiées sur une base régulière.

Quelques ajouts ou modifications ont aussi été apportés au contenu du site Internet en cours d'année de façon à l'actualiser. Parmi les modifications apportées se trouve la traduction en anglais d'une partie du site. De fait, certaines sections du site ont été traduites et mises en ligne à partir du 23 mars 2018.

Résultats détaillés à propos des autres travaux réalisés en 2017-2018

En plus de réaliser les activités prévues à son plan stratégique, la Commission a entrepris d'autres actions, inscrites à sa planification annuelle 2017-2018. Dans le cadre de l'Approche préalable à l'évaluation SAQC, la Commission s'est donné le mandat d'accompagner étroitement les nouveaux collègues, ce à quoi elle a travaillé encore cette année.

Elle a par ailleurs mené ses activités de veille stratégique en maintenant la diffusion externe de son bulletin et en explorant plus à fond certaines thématiques, afin d'enrichir sa réflexion sur le prochain cycle d'évaluation SAQC. De plus, elle a effectué d'importantes réflexions et recherches en vue de la révision de ses cadres de référence pour l'évaluation des politiques et des plans institutionnels des collègues.

Enfin, la Commission a tenu des activités de communication.

Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collègues

Afin d'accompagner tous les nouveaux établissements dans la mise en œuvre des mécanismes d'évaluation auxquels ils sont soumis selon leur statut respectif, la Commission a adopté une approche flexible leur permettant de développer une expertise d'autoévaluation nécessaire avant de passer à l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité que chacun est

tenu de mettre en place. Certains collèges, non nouvellement créés mais qui n'ont pas complété l'évaluation de l'ensemble de leurs composantes d'assurance qualité, sont aussi concernés par cette démarche.

RÉSULTATS 2017-2018

Les travaux entourant l'Approche préalable se sont poursuivis en 2017-2018. La Commission a visité quatre collèges et des séances de formation ont été offertes aux représentants de trois autres collèges. Au cours de l'année, la présidente a aussi rencontré les dirigeants de onze nouveaux collèges afin de les informer sur le mandat de la Commission, sur leurs obligations en matière d'évaluation et sur la démarche à entreprendre dans le cadre de l'Approche préalable.

Par ailleurs, deux rapports préliminaires et un définitif ont été adoptés par la Commission. Dans ce dernier cas, la Commission a jugé que le programme du collège visé comportait des forces et des points à améliorer, que l'application de sa PIEA était partiellement conforme, mais qu'elle assurait généralement la qualité de l'évaluation des apprentissages. De plus, selon la Commission, l'application de la PIEP par le collège, lors de l'évaluation de son programme, avait été peu conforme et partiellement efficace.

Dans le souci de fournir un accompagnement étroit aux nouveaux collèges, la Commission a aussi revu la planification des travaux d'évaluation de chacun des collèges visés par l'Approche préalable, afin de s'assurer qu'ils terminent cette opération avec succès avant de démarrer l'évaluation SAQC. L'échéancier des collèges qui avaient été initialement intégrés au premier cycle SAQC a donc été modulé en conséquence. De plus, chaque établissement bénéficiera d'un suivi individualisé par la Commission.

Mise à jour et maintien des connaissances en assurance qualité

Depuis 2013, la Commission réalise des activités de veille stratégique en assurance qualité. Elle s'est dotée d'un protocole de veille et elle publie de façon bihebdomadaire un bulletin de veille destiné à l'interne de l'organisation. Depuis 2016, elle publie également sur une base mensuelle une version de son bulletin destinée à un public externe. La Commission mène ainsi des travaux afin de maintenir à jour ses connaissances sur les meilleures pratiques et de s'en inspirer pour l'amélioration continue de ses processus et elle les diffuse.

Par ailleurs, la Commission a développé au cours des années différentes collaborations sur le plan international. Elle a signé six ententes de partenariat avec des agences⁴ portant sur la participation à des activités réalisées par un organisme ou l'autre, sur le partage de l'expertise ou encore sur la réalisation de stages de perfectionnement. Depuis, des actions entreprises avec deux de ces agences se sont concrétisées par la collaboration d'experts étrangers lors de la mise en œuvre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges ainsi que par la participation de membres de la Commission à l'évaluation d'établissements à l'étranger. La Commission est aussi membre du Fraq-Sup, le réseau des agences francophones d'évaluation en enseignement supérieur, depuis janvier 2016.

4. L'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ), l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ANAQ-Sup) du Sénégal, le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) en France, l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur de la communauté française de Belgique (AEQES), The Quality Assurance Agency for Higher Education (QAA) du Royaume-Uni et l'Ontario College Quality Assurance Service (OCQAS).

RÉSULTATS 2017-2018

En 2017-2018, la Commission a continué de produire son bulletin de veille stratégique qui est publié en version interne ainsi qu'en version destinée aux abonnés externes. Elle a ainsi diffusé 20 bulletins à l'interne et 10 à l'externe, en respectant la périodicité prévue. Sur la page d'accueil de son site Internet, elle a aussi diffusé sur une base régulière des résumés de veille.

Par ailleurs, la Commission a réalisé deux projets de veille spécifiques. D'abord, dans le cadre de la préparation du deuxième cycle de l'évaluation SAQC, elle a examiné le format de présentation et le mode de diffusion des rapports d'évaluation d'autres agences à travers le monde en vue d'améliorer éventuellement la présentation et l'accessibilité de ses propres rapports. En outre, relativement à un enjeu soulevé lors de sa démarche d'obtention d'une reconnaissance internationale de la qualité de ses pratiques par l'INQAAHE, la Commission s'est penchée sur la prise en compte de l'internationalisation de la formation dans les collèges québécois en vue de se conformer à la ligne directrice n° 12 de l'INQAAHE, soit l'enseignement supérieur transnational et transfrontalier, pour laquelle les pratiques de la Commission ont été jugées partiellement conformes. En fait, elle a cherché à documenter les activités de formation des collèges à l'étranger ou en délocalisation sur le territoire québécois. Ces travaux n'ont pas permis de dresser un portrait véritable de la situation. Toutefois, ils ont permis de confirmer la nécessité d'accorder une plus grande attention à l'évaluation de ces programmes par les collèges.

Actualisation des outils d'évaluation

La Commission s'est dotée au cours des années de cadres de référence et de divers outils d'analyse pour l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes, des plans de réussite ainsi que des plans stratégiques. Elle s'assure ainsi de rendre ceux-ci accessibles et actuels. La Commission doit notamment les ajuster afin de tenir compte de l'évolution de ses pratiques et de celles des collèges.

RÉSULTATS 2017-2018

Amorcés au printemps 2017, les travaux de révision des cadres d'orientation pour l'évaluation des politiques institutionnelles ainsi que des plans stratégiques et de réussite des collèges se sont poursuivis en 2017-2018. La Commission vise à assurer l'harmonisation de ceux-ci avec le vocabulaire, les concepts et la démarche retenus dans l'évaluation SAQC.

Par ailleurs, d'importants travaux ont été menés en vue de préparer le deuxième cycle SAQC. Ainsi, les grandes orientations du prochain cycle ont été définies de concert avec le comité-conseil de même que les bases du cadre de référence. Les nouveaux documents d'orientation de la Commission seront publiés au cours de la prochaine année.

Mise en œuvre de la stratégie de communication

En matière de communication, la Commission est guidée par un plan couvrant la période 2012-2017, lequel a été prolongé jusqu'au 31 mars 2018. Trois grands objectifs y ont été retenus : faire connaître les pratiques de la Commission comme étant comparables aux meilleures pratiques d'évaluation en enseignement supérieur; faire connaître les résultats de ses travaux et leur influence sur les collègues, les décideurs et le public; témoigner de l'efficacité avec laquelle les établissements garantissent la qualité. La Commission souhaite ainsi accroître le rayonnement de son témoignage en multipliant les actions susceptibles de rejoindre directement ses publics cibles.

Dans la foulée de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, la Commission a créé, à l'automne 2013, un comité de liaison en vue d'assurer une communication efficace entre elle et les représentants du réseau collégial. Ce comité est composé de neuf personnes provenant du réseau : cinq représentants des cégeps, deux des collèges privés subventionnés, un des collèges privés non subventionnés et un autre des écoles gouvernementales. La présidente de la Commission et les commissaires sont également membres du comité. Enfin, la secrétaire générale de la Commission y agit à titre de secrétaire. La liste des membres est présentée à l'annexe III.

RÉSULTATS 2017-2018

La Commission a mis en œuvre différentes actions au cours de l'année. Elle a notamment diffusé neuf communiqués sur divers sujets : le bilan des travaux de l'année précédente et les perspectives pour la prochaine année, la nomination de trois nouveaux commissaires, le bilan de mi-année, la publication du *Plan stratégique 2018-2020*, le troisième bilan du premier cycle d'audit, le recrutement d'experts et les nouvelles modalités de suivi aux recommandations pour les opérations d'évaluation menées avant 2013.

Comme il a été mentionné précédemment, elle a aussi publié 10 bulletins de veille sur son site Internet en plus de diffuser régulièrement des nouvelles sur ses activités.

Dans le contexte de l'intégration progressive d'une nouvelle présidente et d'une nouvelle équipe de commissaires, l'année 2017-2018 a aussi été marquée par la tenue de plusieurs rencontres avec les interlocuteurs du réseau. De plus, le comité de liaison s'est réuni à quatre reprises. Ses rencontres, qui ont eu lieu en octobre 2017, en décembre 2017, en mars 2018 et en juin 2018, ont notamment permis des échanges sur les opérations d'évaluation en cours. Il y a aussi été question de la nouvelle planification stratégique ainsi que de la préparation du deuxième cycle SAQC.

Renouvellement du plan stratégique

Avec l'accord du secrétaire du Conseil du trésor, le *Plan stratégique 2012-2017* de la Commission a été renouvelé jusqu'au 31 mars 2018. En conséquence, la Commission a prévu à son plan de travail 2017-2018 la réalisation des travaux nécessaires à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique en vue de sa mise en œuvre le 1^{er} avril 2018.

RÉSULTATS 2017-2018

Dès le début de l'automne 2018, la Commission a amorcé les travaux de renouvellement de sa planification stratégique. Une rencontre de démarrage a eu lieu à la mi-octobre avec des représentants du Secrétariat du Conseil du trésor en vue d'assurer la préparation d'un plan conforme aux nouvelles lignes directrices adoptées au printemps 2018. L'échéancier de réalisation initialement prévu a dû être resserré afin que le nouveau plan stratégique de la Commission puisse être déposé à la fin de janvier 2018 pour son adoption par le Conseil des ministres à la fin du mois de mars 2018. En raison des changements alors annoncés aux structures encadrant l'enseignement supérieur au Québec, et avec les autorisations requises, la Commission a opté pour l'élaboration d'une planification transitoire de deux ans qui se situe dans la continuité. Ainsi, un groupe de travail interne a préparé un projet qui a fait l'objet d'une consultation auprès du personnel et qui a été validé par le comité de liaison. La démarche d'élaboration a été menée à terme dans le respect de l'échéancier convenu. Le nouveau plan stratégique a donc été déposé à l'Assemblée nationale le 29 mars 2018. Il a été diffusé auprès du réseau collégial et déposé sur le site Internet de la Commission au début d'avril 2018.

Le *Plan stratégique 2018-2020* comporte cinq orientations qui visent à assurer la continuité des opérations, le soutien aux collègues, l'allègement des pratiques d'évaluation, la promotion des travaux de la Commission, le maintien de l'expertise du personnel et des collaborateurs ainsi que la conservation de la reconnaissance obtenue de l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE). Il se situe à une période charnière, puisque le deuxième cycle de son opération SAQC se terminera aussi en 2020.

Sommaire des résultats liés au Plan d'action de développement durable 2016-2020

Au cours de l'année 2017-2018, la Commission a poursuivi la mise en œuvre de son *Plan d'action de développement durable 2016-2020*.

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE AU REGARD DU PLAN D'ACTION 2016-2020**Action 1 – Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission**

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel [si applicable]	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 1 Avoir élaboré, d'ici 2018, une politique de gestion intégrée des documents	Indicateur 1 Élaboration d'une politique de gestion intégrée des documents
Résultats 2017-2018	La rédaction d'une première version de la politique a été réalisée. Une consultation auprès d'organismes s'étant dotés d'un système de gestion intégré de l'information documentaire s'est déroulée au printemps 2018 en vue de bonifier le projet.			
Mesure de l'indicateur	L'adoption du document final en régie interne permettra de témoigner de l'atteinte de la cible.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 1 : Activités courantes de gestion administrative Résultat visé 1 : Réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles			
Manière de contribuer et cible – si applicable	L'adoption de la politique permettra une meilleure gestion des documents électroniques et papier au sein de l'organisation. Par l'entremise de cette politique, la Commission affichera sa volonté d'accorder le traitement approprié à l'ensemble de ses documents dans le but d'en favoriser la conservation et le repérage par les personnes ayant à utiliser l'information qu'ils contiennent. La politique s'appliquera à tous les documents actifs, semi-actifs et inactifs créés ou reçus par les commissaires et le personnel de la Commission dans le cadre de leurs fonctions, peu importe leur nature [documents administratifs, financiers, légaux, opérationnels ou autres] et leur support [papier, numérique, Web ou autre].			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel [si applicable]	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 2 Avoir ciblé, d'ici 2017, les trois activités générant le plus grand nombre d'impressions de documents	Indicateur 2 Inventaires des activités générant le plus grand nombre d'impressions de documents
Résultats 2017-2018	Un sondage a été réalisé à l'automne 2017 auprès du personnel. Les trois activités générant le plus grand nombre d'impressions de documents ont été déterminées.			
Mesure de l'indicateur	Un sondage effectué auprès du personnel de la Commission afin de déterminer les trois activités			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 1 : Activités courantes de gestion administrative Résultat visé 1 : Réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles			
Manière de contribuer et cible – si applicable	En ciblant les activités générant le plus d'impressions, la Commission pourra réduire son utilisation de papier et d'encre.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel (si applicable)	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 3 Avoir réduit, d'ici 2020, le nombre de pages imprimées de 10 % pour les trois activités ciblées au point précédent	Indicateur 3 Nombre de pages imprimées pour les activités ciblées au point précédent
Résultats 2017-2018	À partir des activités ciblées à l'automne 2017, une source de données a été retenue de façon à permettre l'établissement de la mesure de départ, soit la consommation de 2017-2018.			
Mesure de l'indicateur	La consommation actuelle sera précisée pour les trois activités générant le plus d'impressions (cible 2 du Plan d'action de développement durable). Le pourcentage de réduction sera calculé à compter de 2018-2019 sur la base de la consommation de 2017-2018.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 1 : Activités courantes de gestion administrative Résultat visé 1 : Réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles			
Manière de contribuer et cible – si applicable	La Commission vise à réduire son utilisation de papier et d'encre.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel (si applicable)	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 4 Avoir augmenté de 20 % l'utilisation de la visioconférence pour la tenue de réunions et la participation à des rencontres d'ici 2020	Indicateur 4 Utilisation de la visioconférence pour la tenue de réunions et la participation à des rencontres
Résultats 2017-2018	Entre 2015-2016 et 2016-2017 (année d'adoption du plan), le nombre de rencontres tenues par visioconférence s'est accru de 33 %, passant de 12 à 16 rencontres. Ce nombre a été de 13 en 2017-2018.			
Mesure de l'indicateur	Le nombre de fois où la visioconférence a été utilisée pour la tenue de réunions et la participation à des rencontres est calculé annuellement. Le pourcentage de croissance de l'utilisation est calculé d'une année à l'autre. Un pourcentage de croissance pour la totalité de la durée du plan sera calculé à la fin de celui-ci.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 2 : Transport et déplacements des employés Résultat visé 3 : Réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Réduire les déplacements des employés en favorisant la tenue de rencontres par visioconférence			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel (si applicable)	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 5 Utiliser, chaque année, le transport collectif [covoiturage inclus] dans 75 % des déplacements des membres du personnel de la Commission lors des visites d'évaluation et des séances de formation	Indicateur 5 Utilisation du transport collectif [covoiturage inclus] par les membres du personnel de la Commission
Résultats 2017-2018	Pendant l'année 2017-2018, les membres du personnel de la Commission ont utilisé les transports collectifs [ou ont voyagé en covoiturage] lors des déplacements pour des séances de formation ou des visites d'évaluation, dans 92 % des cas. [Cible atteinte pour l'année en cours]			
Mesure de l'indicateur	Le calcul de l'indicateur est basé sur le nombre de déplacements écoresponsables effectués par le personnel de la Commission, en excluant ceux effectués par la présidente.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 2 : Transport et déplacements des employés Résultat visé 3 : Réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Favoriser l'utilisation des transports collectifs et actifs			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel (si applicable)	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 6 Récupérer ou disposer de façon écoresponsable de 100 % des équipements informatiques en fin de vie d'ici 2020	Indicateur 6 Récupération et gestion des équipements informatiques en fin de vie
Résultats 2017-2018	La Commission ne s'est défaite d'aucun appareil en fin de vie pendant l'année 2017-2018.			
Mesure de l'indicateur	Le nombre d'équipements dont la Commission se défait en cours d'année, de façon écoresponsable ou non, est calculé.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 4 : Technologies de l'information et des communications Résultat visé 6 : Mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Améliorer la gestion des équipements en fin de vie			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel (si applicable)	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 7 Inclure au moins un critère écoresponsable dans 100 % des appels d'offres d'ici 2020	Indicateur 7 Inclusion de critères écoresponsables dans les appels d'offres auprès de graphistes et d'imprimeurs
Résultats 2017-2018	Des critères écoresponsables ont été inclus dans 100 % des appels d'offres auprès des graphistes et imprimeurs. [Cible atteinte pour l'année en cours]			
Mesure de l'indicateur	Présence d'une exigence relative à une impression écoresponsable dans le devis d'impression			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 5 : Communications gouvernementales et organisation d'événements Résultat visé 7 : Réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication ainsi que d'événements écoresponsables.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Attribution de contrats en fonction de critères écoresponsables [caractéristiques du papier lors d'impressions de documents, quantités réduites, etc.]			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel (si applicable)	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 8 Utiliser le Répertoire des produits écoresponsables du CSPQ pour 100 % des acquisitions d'ici 2020	Indicateur 8 Utilisation du Répertoire des produits écoresponsables du CSPQ pour les acquisitions
Résultats 2017-2018	Répertoire des produits écoresponsables du CSPQ utilisé pour 100 % des acquisitions pour lesquelles les produits y étaient disponibles [Cible atteinte pour l'année en cours]			
Mesure de l'indicateur	Calcul des acquisitions faites par le biais du catalogue du CSPQ qui sont écoresponsables			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 6 : Marchés publics Résultat visé 8 : D'ici 2020, pour 50 % des MO, intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Diffuser et utiliser le Répertoire des produits écoresponsables du Centre des services partagés			

Action 2 – Élaborer un outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable à intégrer aux pratiques d'évaluation de la Commission

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel [si applicable]	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	Objectif organisationnel 2 Prendre en compte les principes de développement durable dans les travaux de la Commission	Action 2 Élaborer un outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable à intégrer aux pratiques d'évaluation de la Commission	Cible 9 Avoir intégré, d'ici 2020, un outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable au processus d'audit	Indicateur 9 Outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable intégré au processus d'audit
Résultats 2017-2018	Une rencontre s'est tenue en juin 2018, permettant d'amorcer les travaux qui mèneront à l'élaboration de l'outil.			
Mesure de l'indicateur	La cible sera atteinte lorsque l'outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable sera intégré au processus d'audit. Un outil devra d'abord être élaboré puis intégré au processus.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Résultat visé 10 : Proportion de MO ayant mis en œuvre un processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable [Activité incontournable 2]			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Intégrer un outil d'évaluation de la prise en compte des principes			

Action 3 – Offrir des séances d'information portant sur le développement durable et sur la prise en compte des principes aux membres du personnel de la Commission

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel [si applicable]	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	Objectif organisationnel 3 Informers les membres du personnel de la Commission en matière de développement durable	Action 3 Offrir des séances d'information portant sur le développement durable et sur la prise en compte des principes aux membres du personnel de la Commission	Cible 10 Diffuser, chaque année, deux capsules d'information auprès du personnel de la Commission	Indicateur 10 Nombre de capsules d'information diffusées auprès du personnel de la Commission
Résultats 2017-2018	Au cours de l'année, quatre capsules d'information ont été diffusées auprès du personnel de la Commission. Une première capsule a été diffusée en juillet 2017 [Posez un geste écoresponsable et optez pour les recharges]. Une seconde, diffusée en janvier 2018, était intitulée Des petits gestes au bureau qui comptent! Une troisième a été diffusée en février 2018 et concernait la gestion du numérique. Enfin, la quatrième capsule a été transmise en avril 2018, dans le cadre de la Journée de l'environnement [Optez pour la mobilité durable]. En mars 2018 a aussi été projeté sur l'heure du midi le documentaire Moins c'est mieux – limiter la croissance pour une vie meilleure. [Cible annuelle atteinte]			
Mesure de l'indicateur	Calcul du nombre de capsules diffusées par année ou du nombre d'autres activités réalisées pour former et sensibiliser les membres du personnel			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Résultat recherché 16 : Formations données à des employés des MO sur des pratiques en matière de développement durable			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Séances d'information ou autre moyen de communication afin de former et/ou sensibiliser le personnel			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel [si applicable]	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	Objectif organisationnel 3 Informer les membres du personnel de la Commission en matière de développement durable	Action 3 Offrir des séances d'information portant sur le développement durable et sur la prise en compte des principes aux membres du personnel de la Commission	Cible 11 Avoir donné accès, d'ici 2020, à au moins une séance d'information à 90 % des membres du personnel de la Commission	Indicateur 11 Proportion des membres du personnel ayant participé à des séances d'information
Résultats 2017-2018	Les employés de la Commission ont été sensibilisés au développement durable à deux reprises, alors qu'ils ont été informés des résultats atteints par l'organisation par rapport au plan d'action en développement durable. Lors de ces séances, 97,7 % des membres du personnel étaient présents. [Cible annuelle atteinte]			
Mesure de l'indicateur	Calcul du nombre de personnes présentes lors des rencontres et du nombre total de membres du personnel			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Résultat recherché 16 : Formations données à des employés des MO sur des pratiques en matière de développement durable			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Séances d'information ou autre moyen de communication afin de former et/ou sensibiliser le personnel			

Action 4 – Mettre les membres du personnel de la Commission en contact avec des productions artistiques québécoises

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel [si applicable]	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Objectif organisationnel 4 Mettre en valeur les productions artistiques québécoises	Action 4 Mettre les membres du personnel de la Commission en contact avec des productions artistiques québécoises	Cible 12 Organiser, chaque année, une activité culturelle à l'intention des membres du personnel de la Commission	Indicateur 12 Participation des membres du personnel de la Commission à des activités culturelles
Résultats 2017-2018	Une conférence sur le processus de création et d'utilisation de la céramique a eu lieu en mai 2018 à laquelle une majorité des membres du personnel de la Commission ont assisté. [Cible atteinte pour l'année en cours]			
Mesure de l'indicateur	Nombre d'activités organisées par année			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Lié à l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture (Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et la participation à la vie culturelle)			
Manière de contribuer et cible – si applicable				

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel (si applicable)	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Objectif organisationnel 4 Mettre en valeur les productions artistiques québécoises	Action 4 Mettre les membres du personnel de la Commission en contact avec des productions artistiques québécoises	Cible 13 Avoir créé, d'ici 2020, un espace dans le site intranet de la Commission réservé à la promotion de productions artistiques québécoises	Indicateur 13 Espace du site intranet de la Commission réservé à la promotion de productions artistiques québécoises
Résultats 2017-2018	Indicateur abandonné. La configuration de l'intranet ne permet pas l'ajout d'images. De plus, la question des droits d'auteur est aussi problématique.			
Mesure de l'indicateur	Présence dans l'intranet de la Commission de productions artistiques québécoises (nombre et nature)			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Lié à l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture (Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et la participation à la vie culturelle)			
Manière de contribuer et cible - si applicable				

Chapitre 3

Utilisation des ressources au 31 mars 2018

Les ressources humaines

Répartition de l'effectif

Au 31 mars 2018, l'effectif de la Commission était constitué de vingt-quatre employés occupant un poste régulier ou occasionnel. Au cours de l'année, la Commission a aussi eu à son emploi deux employés en prêt de service occupant temporairement des fonctions d'agents de recherche. Ce personnel n'est pas comptabilisé dans l'effectif. Plus de la moitié des postes est occupée par du personnel professionnel.

Évolution de l'effectif en poste par catégorie d'emploi¹

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Écart entre les deux dernières années
Personnel d'encadrement ²	5	3	5	2
Personnel professionnel	12	13	13	0
Personnel de bureau, technicien et assimilé	6	6	6	0
Total	23	22	24	2

1. Effectif en poste au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste permanent ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et étudiants et des stagiaires.
2. La catégorie « Personnel d'encadrement » comprend le personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires, ainsi que le personnel-cadre composé de la secrétaire générale.

Gestion et contrôle des effectifs

Au regard de l'effectif, le Conseil du trésor fixe annuellement une cible à respecter pour les organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique. Les étudiants, les stagiaires et les employés en prêt de service ne sont pas soumis à ce contrôle. Pour l'exercice financier 2017-2018, la Commission s'est vu attribuer une cible de 42 000 heures rémunérées. Elle a respecté cette limite puisqu'elle a atteint un résultat de 35 751,87 heures rémunérées au cours de la période visée.

Résultats de la gestion et du contrôle des effectifs en 2017-2018

Catégorie ¹	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés [4] = [3]/1826,3	Nombre d'employées et employés
Personnel d'encadrement	7 210,00	0,00	7 210,00	3,95	6
Personnel professionnel	18 235,63	26,23	18 261,86	10,00	18
Personnel de bureau, technicien et assimilé	10 280,01	0,00	10 280,01	5,63	6
Total en heures	35 725,64	26,23	35 751,87		
Total en ETC	19,56	0,01	19,58		

1. Les étudiantes et étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

Évolution des heures rémunérées par catégorie d'emploi

	2017-2018	2016-2017	Écart
Personnel d'encadrement	7 210,00	8 190,00	-980,00
Personnel professionnel	18 261,86	20 822,03	-2 560,17
Personnel de bureau, technicien et assimilé	10 280,01	10 400,00	-119,99
Total en heures rémunérées ¹	35 751,87	39 412,04	-3 660,17
Total en ETC transposés ²	19,58	21,58	-2,0 ³

1. Notes : Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires du personnel permanent et du personnel occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.
2. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.
3. L'écart s'explique par les mouvements de personnel liés notamment à des départs à la retraite et à des congés de maternité.

Indicateur du taux de départ volontaire [taux de roulement] du personnel régulier¹**Taux de départ volontaire [taux de roulement] du personnel régulier**

Année financière	Personnel d'encadrement ²	Personnel professionnel	Personnel de bureau, technicien et assimilé	Taux de roulement
2015-2016	0	0	0	0 %
2016-2017	0	2	0	10,5 %
2017-2018	0	4	0	20 %

1. Les départs volontaires incluent les démissions, mutations et retraites.
2. La catégorie « Personnel d'encadrement » exclut, dans ce cas-ci, le personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires, puisque ces employés sont à contrat.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2017-2018, la Commission a consacré 21 626 \$ à la formation et au développement du personnel (incluant la rémunération). Au 31 mars, neuf personnes représentant 39 % de l'effectif régulier ont participé à au moins une activité de formation pour un total de 57 jours. La Commission a consacré 1,1 % de sa masse salariale aux activités de développement du personnel.

Évolution de la répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité ¹	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Favoriser le perfectionnement des compétences	56 %	86 %	37,4 %
Soutenir l'acquisition des habiletés en administration et gestion	24 %	0,0 %	21,3 %
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	20 %	14 %	32,3 %
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	0,0 %	0,0 %	9,0 %
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	0,0 %	0,0 %	0,0 %

1. Les données des deux années antérieures ont été comptabilisées ici selon la même catégorisation mais elles étaient présentées auparavant domaine de formation. (Congrès, colloques et conférences – Administration – Communication – Informatique et bureautique – Autres)

Évolution des dépenses de formation incluant le salaire

Répartition des dépenses en formation	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Proportion de la masse salariale [%]	1,1 %	0,8 %	0,6 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	6,3	1,5	2,2
Somme allouée par personne	2 403 \$	767 \$	1 139 \$

En 2017-2018, la Commission a consenti 57 jours de formation au personnel, soit plus de 6 jours en moyenne par personne formée pour une somme moyenne de 2 403 \$ par personne, incluant le salaire.

Jours de formation selon les catégories d'emploi

Catégorie d'emploi	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Cadre ¹	20	8,5	6
Professionnel	37	18,5	14
Fonctionnaire	0	9	2

1. La catégorie « Personnel d'encadrement » comprend le personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires, ainsi que le personnel cadre composé de la secrétaire générale.

Mobilisation du personnel et climat de travail

La Commission désire favoriser un climat de travail stimulant, harmonieux et mobilisateur. Les pratiques de gestion sont axées sur l'évaluation et l'accompagnement des employés, ce qui se concrétise par une évaluation semestrielle. La Commission opte aussi pour une gestion participative et mobilisatrice dans le processus de production de ses rapports et avis (réunions, comités, etc.). Elle valorise également la conciliation travail-famille par la souplesse qui est accordée dans les horaires des employés, dans le respect des conventions collectives en vigueur et des obligations relatives à la réalisation du mandat de l'organisation.

En ce qui concerne l'arrivée de nouveaux employés, un soutien particulier est offert pour faciliter leur intégration et leur adaptation à leur nouvel environnement de travail. Un processus de parrainage a été mis en place pour les nouveaux agents de recherche qui sont accompagnés par un pair durant une période d'un an. Des séances d'information et de formation relatives aux outils informatiques et aux pratiques de gestion documentaire sont aussi offertes aux nouveaux employés par le personnel concerné de la Commission. Ces pratiques permettent un transfert de connaissances dès l'arrivée en poste des nouveaux membres du personnel.

Accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1), la Commission doit rendre compte annuellement, sous une rubrique particulière, des résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme gouvernemental en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2018

Nombre de membre de l'effectif régulier

24 (23 effectifs permanents)

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, la Commission a embauché deux personnes ayant le statut régulier et deux personnes ayant le statut occasionnel.

Embauche totale au cours de la période 2017-2018, selon le statut de l'employé¹

Permanent	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
2	2	0	0	4

1. L'embauche du personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires n'est pas comptabilisé puisque ces employés sont à contrat.

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Au même titre que les ministères et organismes gouvernementaux, la Commission doit atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique. Aucune des deux personnes embauchées au cours de l'année ne fait partie des groupes cibles.

Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif

La Commission ne présente pas les tableaux concernant le taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier afin de préserver la confidentialité des personnes dans le contexte de la petite taille de l'organisation.

Représentativité des femmes au sein de l'effectif

Au 31 mars 2018, les femmes représentaient près de 70,8 % de l'effectif total régulier et 100 % des personnes embauchées. Les résultats détaillés sont présentés dans les deux tableaux qui suivent.

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif au 31 mars 2018

	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens	Personnel de bureau	Total
Effectif total [hommes et femmes]	5	13	3	3	24
Femmes	3	10	2	2	17
Taux de représentativité des femmes [%]	60 %	77 %	66,7 %	66 %	70,8 %

Taux d'embauche des femmes en 2017-2018 par statut d'emploi

Embauche	Permanent	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	2	2	0	0	4
Nombre de femmes embauchées	2	2	0	0	4
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées	100 %	100 %	0 %	0 %	100 %

Les bonis au rendement

Durant l'année 2017-2018, aucun boni au rendement n'a été octroyé.

Les renseignements relatifs aux contrats de services

Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, la Commission a accordé un seul contrat de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus. Celui-ci a été octroyé dans le cadre des travaux de préparation du deuxième cycle de l'opération d'évaluation des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois.

Les ressources budgétaires et financières

En 2017-2018, la Commission disposait d'un budget de 2 479 300 \$, ce qui correspond à une augmentation de 8 100 \$ par rapport au budget de l'année précédente. Celle-ci concerne le traitement.

Comme les activités de la Commission sont centrées sur les travaux d'évaluation, l'utilisation des ressources budgétaires et financières est présentée selon la catégorie de dépenses plutôt que par secteur d'activité.

Évolution du budget selon la catégorie de dépenses au cours des trois dernières années

Année financière	Traitement	Fonctionnement	Immobilisation	Amortissement	Total
2015-2016	1 849 200 \$	517 200 \$	20 000 \$	16 500 \$	2 402 900 \$
2016-2017	1 918 000 \$	517 200 \$	19 500 \$	16 500 \$	2 471 000 \$
2017-2018	1 927 100 \$	517 200 \$	18 500 \$	16 500 \$	2 479 300 \$
Écart entre les deux dernières années	9 100 \$	0 \$	-1 000 \$	0 \$	8 100 \$
Variation	0,4 %	0 %	-5,1 %	0 %	0,3 %

En 2017-2018, les dépenses totales de la Commission se sont élevées à 1 909 063 \$, soit une variation à la baisse de 10,6 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est notamment attribuable à une diminution du traitement dans le contexte des mouvements de personnel évoqués antérieurement.

Évolution des dépenses totales et par catégorie au cours des trois dernières années

Année financière	Traitement	Fonctionnement	Immobilisation	Amortissement	Total
2015-2016	1 761 698 \$	362 331 \$	6320 \$	9004 \$	2 139 353 \$
2016-2017	1 754 407 \$	370 383 \$	11803 \$	7 297 \$	2 143 890 \$
2017-2018	1 569 768 \$	334 211 \$	2 977 \$	2 107 \$	1 909 063 \$
Écart entre les deux dernières années	184 639 \$	36 172 \$	8 826 \$	5 190 \$	234 827 \$
Variation [%]	-10,5 %	-9,8 %	-74,8 %	-71,1 %	-10,6 %

Frais occasionnés par la participation des experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collèges et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses opérations d'évaluation, notamment pour participer aux travaux des comités de visite des établissements et des comités consultatifs mis sur pied, comme le prévoit sa loi constitutive. Au cours de l'année, 46 personnes l'ont assistée à titre d'experts externes ou encore de membres d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements et les réunions des comités s'élèvent à 46 382 \$, ce qui représente 9 % du budget de fonctionnement. Ces dépenses ont légèrement diminué par rapport à l'an dernier.

Évolution des dépenses occasionnées par la participation des experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Année financière	Nombre de personnes	Coûts [\$]	% du budget de fonctionnement
2015-2016	43	23 344 \$	4,5 %
2016-2017	58	49 596 \$	9,6 %
2017-2018	46	46 382 \$	9 %

Les ressources informationnelles

En 2017-2018, la Commission a consacré 22 821 \$ pour assurer le développement et la mise à jour de ses ressources informationnelles. La part la plus importante de ces dépenses est attribuable à l'achat de licences. Les prévisions étaient de 24 125 \$. Deux ressources internes à temps plein sont affectées aux technologies de l'information.

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2017-2018

Catégorie de coûts	Coûts capitalisables prévus [000 \$] (investissements)	Coûts capitalisables réels [000 \$] (investissements)	Coûts non capitalisables prévus [000 \$] (dépenses)	Coûts non capitalisables réels [000 \$] (dépenses)
Parc informatique	3 000 \$	2 977 \$	3 000 \$	2 788 \$
Droits d'utilisation	0 \$	0 \$	13 000 \$	12 550 \$
Main-d'œuvre externe et services techniques	0 \$	0 \$	5 125 \$	4 506 \$
Total	3 000 \$	2 977 \$	21 125 \$	19 844 \$

Dépenses selon le type de ressources informationnelles au cours des deux dernières années

En 2017-2018, les dépenses du parc informatique ont diminué par rapport à l'an dernier. Par contre, les droits d'utilisation ont augmenté.

Année financière	Droits d'utilisation	Parc informatique	Services techniques / Main-d'œuvre externe	Refonte du site Internet / Main-d'œuvre externe	Total
2015-2016	7 069 \$	6 321 \$	23 718 \$	37 108 \$	27 417 \$
2016-2017	7 634 \$	12 650 \$	3 740 \$	24 024 \$	37 108 \$
2017-2018	12 550 \$	5 765 \$	4 506 \$	22 821 \$	24 024 \$



Chapitre 4

Exigences législatives et gouvernementales

Rapport d'activités

En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, la Commission doit, chaque année, soumettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités a été présenté dans le chapitre consacré aux résultats, il sera question ici uniquement des autres activités réalisées au cours de l'année.

Réunions de la Commission

Du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, la Commission a tenu 10 réunions, pour une durée totale de 22 jours. Lors de ces réunions, elle a adopté 123 rapports d'évaluation. Au cours de la période visée, elle en a transmis 122 aux collèges concernés. La liste de tous les rapports adoptés est disponible à l'annexe V.

Publications

En 2017-2018, la Commission a publié sur son site Internet les 122 rapports d'évaluation transmis aux collèges durant cette période. Ainsi, au 30 juin 2018, le site comptait près de 2 700 rapports d'évaluation adoptés depuis 1993.

La Commission a aussi publié durant l'année quatre documents de nature institutionnelle :

- *Bilan des résultats de l'an 3 du premier cycle d'audit 2016-2017 : Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*
- *Plan stratégique 2018-2020*
- *Tableau synoptique – Plan stratégique 2018-2020*
- *Rapport annuel de gestion 2016-2017*

Ce dernier a été déposé à l'Assemblée nationale le 5 décembre 2017.

La liste complète des publications de la Commission au cours de l'année 2016-2017 est présentée à l'annexe X.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec d'offrir plus de transparence aux citoyens. Ce règlement détermine les documents et les renseignements que les organismes publics doivent diffuser dans leur site Web. Conformément à ces exigences, incluant depuis le 1^{er} avril 2015 la diffusion de renseignements liés aux dépenses ainsi que la diffusion des documents transmis lors d'une demande d'accès, la Commission présente dans sa page consacrée à la diffusion de l'information et à la protection des renseignements personnels les rubriques suivantes : organigramme – personnel de direction et d'encadrement; responsable de l'accès à l'information; plan de classification des documents; inventaire des fichiers de renseignements personnels; registre des communications de renseignements personnels; études et rapports de recherche ou de statistiques d'intérêt pour le public; documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès et d'intérêt public; registres publics; services et programmes offerts; documents servant à la prise de décision sur les droits des administrés; projets de règlement publiés à la Gazette officielle du Québec; renseignements relatifs aux contrats; renseignements liés aux dépenses de la Commission; liste des engagements financiers et documents déposés à l'Assemblée nationale.

Enfin, le site de la Commission comprend également une page consacrée à la démarche à suivre pour formuler une demande d'accès à l'information.

Protection des renseignements personnels

Les droits d'accès aux fichiers informatiques contenant des renseignements personnels sont accordés de façon rigoureuse, qu'il s'agisse de l'accès aux fichiers concernant les membres du personnel ou à ceux regroupant les listes des experts externes qui participent aux travaux de la Commission. À cet égard, un profil d'accès aux renseignements personnels pour chacune des catégories d'utilisateurs du système d'information et de gestion de la Commission a été défini et la sécurité a été organisée en fonction de ces profils. Par ailleurs, dans le cadre de la mise sur pied d'un portail pour le dépôt de la version électronique des documents provenant des collèges ou de la Commission, la solution informatique retenue permet un haut degré de sécurité. Les droits d'accès sont déterminés en fonction des documents déposés et du rôle de chaque personne.

Demandes d'accès à l'information

La Commission n'a traité aucune demande d'accès à l'information pendant l'année 2017-2018.

Accessibilité Web

La Commission a mis en ligne en juin 2016 une nouvelle version de son site qui est considéré comme étant généralement accessible.

Le site de la Commission est de type informatif. Il est constitué essentiellement de près de 2 700 rapports d'évaluation. Tous les modèles des rapports ont été revus afin de les rendre accessibles (standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable – SGQRI 008-02) et, de leur élaboration jusqu'à leur dépôt sur le site Internet, un processus interne de validation de l'accessibilité a été instauré depuis l'automne 2014. Il en est de même pour les autres documents de la Commission dont l'édition graphique est réalisée à l'externe.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Liste des sections ou sites Web non encore conformes	Aucun
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un processus interne de validation de l'accessibilité et formation du personnel concerné • Sensibilisation de l'ensemble du personnel • Conception d'outils (modèles de documents, aide-mémoire, etc.) 	Activités réalisées en 2014-2015
Liste des obstacles et des situations particulières	Aucun
Ressources mises à contribution	Cinq personnes ont un rôle spécifique à jouer pour assurer l'accessibilité des documents et du site Web [opérateur en informatique, technicien en documentation, agente de secrétariat, adjointe administrative, agente d'information].
Prévision d'une refonte	Non
Élaboration d'un plan d'action	Activité réalisée en 2014-2015
Démarche de sensibilisation et de formation	Personnel formé et sensibilisé

Code d'éthique et déontologie

Adopté en avril 2000, le *Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission* a été mis à jour en février 2007 puis en juin 2015. Dans le respect de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, chaque commissaire s'engage à respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus, à assurer la confidentialité du contenu des échanges auxquels il participe et des documents qui lui sont fournis, et à ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts.

La Commission a également adopté un code à l'intention des personnes agissant à titre d'experts au sein des comités de visite, des comités consultatifs ou de tout autre comité créé dans le cadre des opérations d'évaluation qu'elle conduit dans les établissements. Ce code a aussi été actualisé en 2015. Chaque personne qui accepte d'agir à titre d'expert s'engage donc à ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts et à garder confidentiel tout renseignement sur un établissement acquis dans le cadre des activités d'évaluation auxquelles elle a participé.

Le code de déontologie des membres de la Commission est présenté à l'annexe XI et celui des experts est accessible sur le site Internet de la Commission.

Emploi et qualité de la langue française

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Commission dispose d'une politique linguistique depuis 2007. Celle-ci a fait l'objet d'une révision à la fin de l'année 2014-2015. Au terme d'un processus de prévalidation du projet auprès de représentants de l'Office québécois de la langue française (OQLF), la Commission a adopté, en mars 2016, une nouvelle politique linguistique et l'a diffusée auprès de son personnel

Informations relatives au comité permanent et au mandataire

L'organisation a un mandataire.	Oui
Au cours de l'exercice, le mandataire et son rôle se sont fait connaître.	Oui
L'organisation compte moins de 50 employés.	Oui
L'organisation compte un comité permanent.	Non
Nombre de réunions du comité permanent au cours de l'exercice	s. o.
Organisation, au cours de l'exercice, d'activités pour faire connaître le comité permanent	s. o.

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par la présidente de la Commission	10 mars 2016
Révision de la politique	s. o.

Implantation de la politique linguistique institutionnelle

Au cours de l'exercice, l'organisation a pris des mesures pour faire connaître sa politique linguistique institutionnelle.	Oui
Mesures prises	Diffusion de la politique sur l'intranet de la Commission dès avril 2016
	Oui
Au cours de l'exercice, l'organisation a pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de sa politique linguistique institutionnelle.	Oui
Mesures prises	Nouvelle présentation de la politique au personnel de la Commission le 21 février 2018

Occupation et vitalité des territoires

En vertu de son mandat, la Commission peut participer à la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en contribuant à la mise en œuvre de la première orientation qui consiste à agir pour mieux habiter nos territoires, et plus spécifiquement de l'objectif d'offrir des services de proximité de qualité. De fait, par son témoignage sur la qualité de la formation offerte dans la centaine d'établissements couvrant l'ensemble du

territoire québécois, la Commission participe à l'amélioration de la qualité des services offerts à la population et apporte sa contribution à l'offre de services adaptés aux divers contextes territoriaux. Cet apport est mentionné dans le *Plan stratégique 2012-2017* de la Commission, lequel a été renouvelé pour l'année 2017-2018.

Services au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial n'offre pas de services directs aux citoyens.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Pour l'année 2017-2018, la Commission n'a été concernée par aucun cas associé à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

Reddition de comptes 2017-2018, en vertu de l'article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou de communications par point
1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	s. o.
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3° de l'article 22	s. o.
3. Divulgations fondées	s. o.
4. Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
<ul style="list-style-type: none"> • Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi 	s. o.
<ul style="list-style-type: none"> • Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie 	s. o.
<ul style="list-style-type: none"> • Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui 	s. o.
<ul style="list-style-type: none"> • Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui 	s. o.
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement 	s. o.
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible défini précédemment 	s. o.
5. Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	s. o.

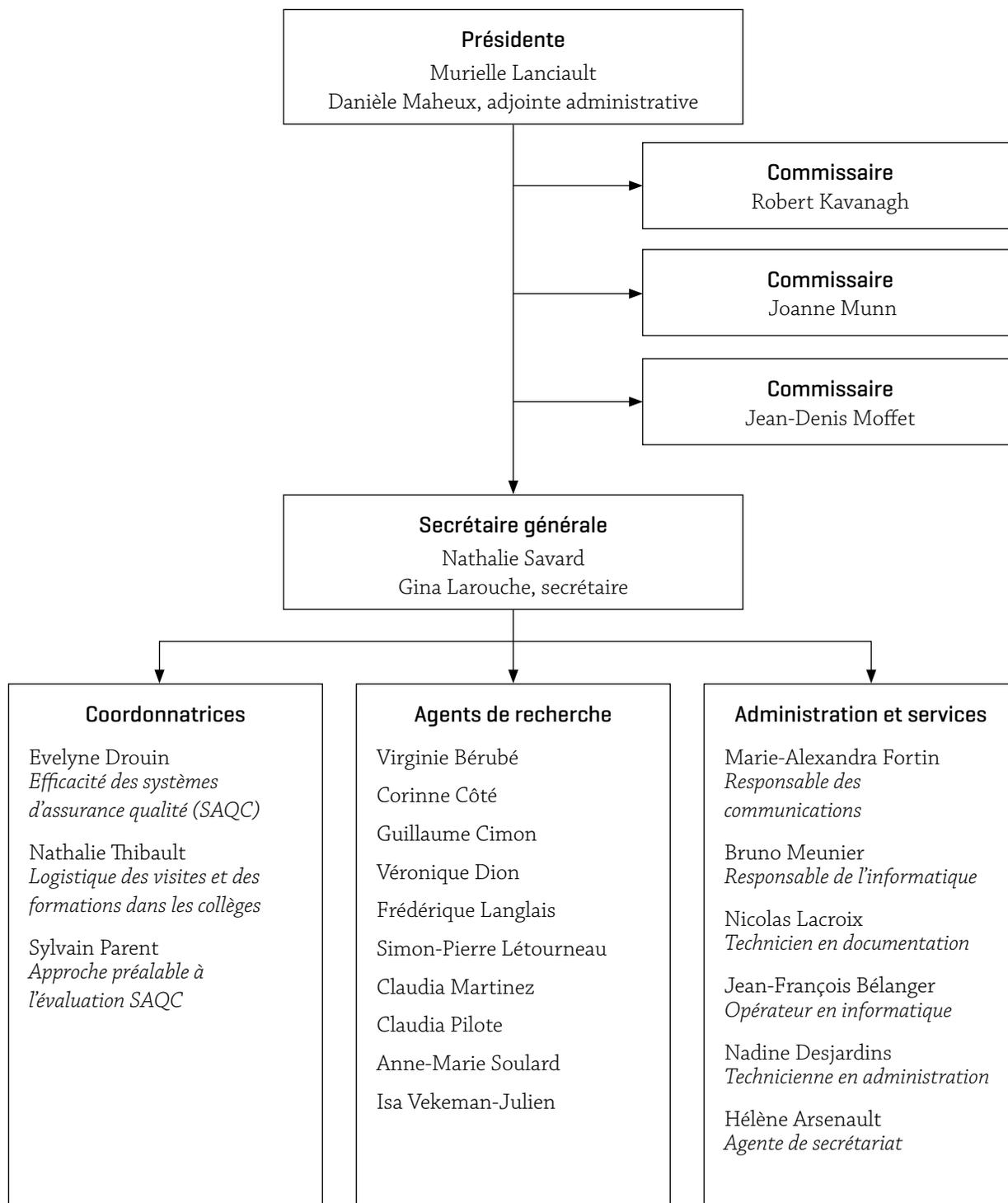


Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

*RAPPORT ANNUEL
DE GESTION 2017-2018*

ANNEXES

Annexe I Organigramme au 31 mars 2018³



3. L'organigramme présente le personnel régulier, occasionnel et contractuel en vertu d'un prêt de service. Parmi les membres du personnel, deux employées étaient en congé de maternité au 31 mars 2018.

Annexe II

Comités consultatifs et experts externes

Membres des comités au 30 juin 2018

Comité-conseil sur l'assurance qualité – 2^e cycle

Membres du comité-conseil provenant d'établissements d'enseignement supérieur

Dany April

Directeur des études
Cégep de Rimouski

Gilles Lapointe

Directeur général
Cégep Saint-Félicien

Luc Pellerin

Directeur général
Collège Laflèche

Éric Brunelle

Enseignant
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Carole Lavoie

Directrice générale
Cégep de Sainte-Foy

Dannik Perreault-Forget

Étudiant
Collège régional de Lanaudière à Joliette

Céline Careau

Responsable à la pédagogie
Collège CDI (campus de Québec)

Claude Mailhot

Vice-rectrice adjointe à la promotion de la
qualité
Université de Montréal

Sophie Poirier

Conseillère d'orientation et aide
pédagogique individuelle
Collège Jean-de-Brébeuf

Brenda Gareau

Conseillère pédagogique
Cégep de Saint-Jérôme

Gabrielle Matte

Directrice adjointe
Collège LaSalle

Robert St-Amour

Enseignant
Cégep Ahuntsic

Robert Howe

Consultant en mesures et évaluation
Collège Montmorency
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

Katherine McWhaw

Coordonnatrice, Service d'assurance de la
qualité et de la planification
Collège Dawson

Membres du comité-conseil provenant de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Murielle Lanciault

Présidente de la Commission

Jean-Denis Moffet

Commissaire

Nathalie Savard

Secrétaire générale de la Commission

Robert Kavanagh

Commissaire

Joanne Munn

Commissaire

Evelyne Drouin

Coordonnatrice de l'opération SAQC

Comité de lecture sur l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois

Nicole Bilodeau

Directrice générale
Collège Mérici

Cégep de Sept-Îles

Hélène Dubois

Directrice de la recherche et de l'analyse
Retraitée
Office des professions du Québec

Mathieu Lépine

Directeur adjoint à la Direction des études
Collège LaSalle

Denyse Blanchet

Directrice générale
Retraitée
Cégep de Chicoutimi

Hubert Fortin

Directeur des études Retraité
Collège Laflèche

Lucie-Marie Magnan

Conseillère pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Louis Côté

Professeur
Retraité
Collège d'Alma

Lucie Lahaie

Directrice des études par intérim
Retraitée
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Gabrielle Matte

Directrice de l'École des sciences
et techniques humaines
Collège LaSalle

Marcel Côté

Directeur général
Cégep régional de Lanaudière

Carole Lanoville

Professeure
Faculté de l'éducation, UQAM

Robert St-Amour

Professeur
Retraité
Collège Ahuntsic

Jacques Delagrave

Directeur des études
Retraité

Marianne St-Onge

Conseillère en évaluation des programmes
Université de Montréal

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2017-2018

[du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018]

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

Bernard Legault

Conseiller à la gouvernance
et à l'assurance qualité
Retraité
Cégep André-Laurendeau

Marie Paré

Professeure
Retraîtée
Cégep de Sainte-Foy

Robert St-Amour

Professeur
Retraité
Collège Ahuntsic

Approche préalable

Lucie Cloutier

Directrice
Retraîtée
Collège CDI – Administration. Technologie.
Santé

Daniel Delisle

Directeur des études
Retraité
Collège Ellis, campus de Drummondville

Louis Pilote

Professeur
Cégep de Sainte-Foy
Retraité

Louis Côté

Professeur
Retraité
Collège d'Alma

Johanne Drouin

Professeure
Cégep de Saint-Jérôme

Luce Poulin

Directrice adjointe aux études
Collège Mérici

Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges

Johanne Authier

Conseillère pédagogique
Retraîtée
Collège Ahuntsic

Julie Caron

Professeure
Cégep de Drummondville

et du développement institutionnels
Collège de Maisonneuve

Dominique Béraud

Conseillère pédagogique
Collège de Rosemont

Guy Côté

Directeur général
Collège CDI – Administration. Technologie.
Santé

Jean-François Dumouchel

Conseiller pédagogique
Collège Jean-de-Brébeuf

Alain Bernard

Conseiller pédagogique
Cégep de Matane

Louis Côté

Professeur
Retraité
Collège d'Alma

Rémi Dussault

Conseiller pédagogique
Cégep André-Laurendeau

Normand W. Bernier

Directeur général
Retraité
Collège Vanier

Marcel Côté

Directeur général
Cégep régional de Lanaudière

Jean Gagné

Directeur adjoint à la Direction des études
Cégep de la Gaspésie et des Îles

Denyse Blanchet

Directrice générale
Retraîtée
Cégep de Chicoutimi

Lucie D'Amour

Directrice adjointe
Institut Teccart

Réjeanne Gagnon

Conseillère pédagogique
Cégep de l'Outaouais

Roger Bouchard

Directeur des études
Retraité
Cégep de Lévis-Lauzon

Daniel Delisle

Directeur des études
Retraité
Collège Ellis, campus de Drummondville

Anne Gauthier

Conseillère pédagogique
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Jean-Philippe Bourdeau

Conseiller pédagogique
Collège de gestion, technologie et santé
Matrix

Pierre-Luc Desmeules

Conseiller pédagogique
Collège de Valleyfield

Lucie Lahaie

Directrice des études par intérim
Retraîtée
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Lisa Boyle

Conseillère pédagogique
Cégep John Abbott

Sylvain Dubé

Conseiller pédagogique
Collège de Bois-de-Boulogne

Carole Lanoville

Professeure
Faculté de l'éducation, UQAM

Isabelle Dufour

Directrice de la planification

Vincent Larose

Directeur des ressources humaines
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Louis Lavoie

Directeur des ressources humaines
et des affaires corporatives
Cégep Gérard Godin

Paul Lavoie

Directeur adjoint à la Direction des études
Retraité
Cégep de Sherbrooke

Bernard Legault

Conseiller à la gouvernance et à l'assurance
qualité
Retraité
Cégep André-Laurendeau

Mathieu Lépine

Directeur adjoint à la Direction des études
Collège LaSalle

Monique Magnan

Directrice des services aux étudiants
Collège Vanier

Danielle Malboeuf

Directrice des études
Retraîtée
Cégep Garneau

Gabrielle Matte

Directrice de l'École des sciences
et techniques humaines
Collège LaSalle

Katherine McWhaw

Coordonnatrice
Service d'assurance de la qualité et de la
planification
Collège Dawson

Patrick Merrien

Directeur du développement
Retraité
Cégep de Sorel-Tracy

Isabelle Morin

Directrice adjointe à la Direction des
études
Collège Ahuntsic

Louis Morneau

Directeur des études
Collège Bart (1975)

Liberata Mukarugagi

Directrice adjointe à la Direction des
études
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Mireille Paradis

Directrice adjointe à la Direction des
études
Collège de Maisonneuve

Marie Paré

Professeure
Retraîtée
Cégep de Sainte-Foy

Mariannick Paris

Adjointe à la Direction des études
Cégep de Victoriaville

Maurice Piché

Directeur général
Retraité
Collège de Bois-de-Boulogne

Louis Poirier

Directeur des études
Retraité
Cégep de Matane

Pierre Richard

Directeur des études
Retraité
Collège Mérici

Serge Rioux

Directeur adjoint
Retraité
Cégep Édouard-Montpetit

Marjolaine Roy

Directrice des études
Cégep de Rivière-du-Loup

Robert St-Amour

Professeur
Retraité
Collège Ahuntsic

Saloua Zraïda

Directrice générale
Collège Universel



Annexe III

Comité de liaison

Membres du comité de liaison au 31 mars 2018

Membres du réseau collégial

Guy Côté

Directeur régional
Collège CDI – Administration, Technologie,
Santé

John Halpin

Directeur général
Cégep John Abbott

Carole Lavallée

Directrice des études
Cégep de Saint-Laurent

Isabelle Laurent

Directrice des affaires éducatives et de la
recherche
Fédération des cégeps

Pierre L'Heureux

Directeur général
Association des collèges privés du Québec

Jean-Yves Matton

Coordonnateur à la formation continue
Cégep de Saint-Hyacinthe

Marie-France Tassé

Directrice des études
Collège LaSalle

Vincent Larose

Directeur des ressources humaines
Fédération des cégeps

N. B. : Le siège réservé à un représentant des écoles gouvernementales était vacant.

Membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Murielle Lanciault

Présidente

Joanne Munn

Commissaire

Nathalie Savard

Secrétaire générale

Robert Kavanagh

Commissaire

Jean-Denis Moffet

Commissaire



Méthodologie utilisée pour mesurer les taux de satisfaction pour l'année 2017-2018

Méthodologie

Pour tous les sondages réalisés au cours de l'année, le taux de satisfaction a été mesuré de la même manière. À partir d'un certain nombre d'énoncés (entre six et onze) pour lesquels les répondants ont dû indiquer leur degré d'accord (tout à fait en accord; en accord; en désaccord; tout à fait en désaccord), un taux de satisfaction a été calculé pour chacun des répondants au sondage. Pour être déclaré satisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en accord » ou « en accord » pour plus de 50 % des énoncés. Pour être déclaré insatisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en désaccord » ou « en désaccord » pour plus de 50 % des énoncés. Les répondants pour lesquels il a été impossible de déclarer s'ils étaient satisfaits ou insatisfaits (parce qu'ils se sont dits en accord et en désaccord sur un nombre égal d'énoncés) n'ont pas été considérés dans le calcul du taux de satisfaction. Le taux de satisfaction correspond à la proportion de répondants déclarés satisfaits par rapport au nombre total de répondants.

Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien

Afin de connaître le taux de satisfaction des collègues à l'égard de la formation et du soutien offerts par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, les directions des collèges visés ont été contactées pour qu'elles sollicitent la participation des membres de leur personnel ayant assisté aux séances tenues. L'exercice demandé a pris la forme d'un sondage en ligne lancé en janvier 2014 et auquel sont invités à participer les collèges depuis ce temps.



Annexe V

Rapports d'évaluation adoptés en 2017-2018

Note : Un astérisque a été ajouté à côté du nom de l'établissement lorsque le rapport lui a été transmis après le 30 juin 2018.

Efficacité des systèmes d'assurance qualité [26 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [14]

Établissements publics (10)

Cégep André-Laurendeau
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep Gérald-Godin
Cégep de Jonquière
Collège de Maisonneuve
Collège Montmorency
Collège de Rosemont
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu*
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Saint-Félicien

Établissements privés subventionnés (4)

Collège Bart (1975)
Collège Ellis
Collège Marianopolis
Collège TAV

Rapports définitifs [12]

Établissements publics (9)

Cégep André-Laurendeau*
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep de Granby
Cégep de Jonquière
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Collège Montmorency
Collège de Rosemont
Cégep de Sept-Îles

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Ellis
Collège Marianopolis
Collège O'Sullivan de Montréal

Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité [3 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [2]

Établissement gouvernemental ou universitaire (1)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Établissement privé non subventionné (1)

Collège Saint-Michel

Rapport définitif [1]

Établissement privé non subventionné (1)

Collège Saint-Michel

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme [2 rapports]

Rapport dans sa version préliminaire [1]

Établissement public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Rapport définitif [1]

Établissement privé subventionné (1)

École nationale de cirque

Traitement intégré des suivis [2 rapports]

Rapport du plan institutionnel [1]

Établissement public (1)

Collège Vanier

Rapport de mise à jour de la proposition de plan [1]

Établissement public (1)

Cégep de l'Outaouais

Plans de réussite des collèges privés subventionnés [4]

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Jean-de-Brébeuf

Collège LaSalle
Séminaire de Sherbrooke

Plans stratégiques des cégeps incluant le plan de réussite [16 rapports]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby
Collège Héritage*
Cégep régional de Lanaudière*
Cégep Limoilou

Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières

Politiques institutionnelles [52 rapports]

Politiques institutionnelles d'évaluation
des apprentissages [33]

Politiques institutionnelles d'évaluation des
programmes [19]

Établissements publics (13)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège d'Alma
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep John Abbott
Collège de Maisonnette
Cégep de Saint-Hyacinthe*
Cégep de Saint-Jérôme*
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières

Établissements privés subventionnés (8)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Ellis
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Québec
Collège Universel
Collégial international Sainte-Anne
Institut Teccart
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (12)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.*
Académie du Savoir
Air Richelieu
Cargair ltée
Collège April-Fortier*
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc.*
Collège Inter-Dec
Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean
Collège Technique de Montréal inc.*
École des entrepreneurs
Hélicraft
Syn Studio

Établissements publics (8)

Collège Dawson
Cégep de La Pocatière
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Sainte-Foy
Collège Shawinigan

Établissement privé subventionné (1)

Institut Teccart

Établissements privés non subventionnés (9)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.*
Air Richelieu
Collège April-Fortier*
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc.*
Collège Inter-Dec
Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean
Collège Technique de Montréal inc.*
École du Show-Business*
Hélicraft*

Établissement gouvernemental ou universitaire (1)

Institut de technologie agroalimentaire

Suites données aux recommandations de la Commission [20 suivis – 18 rapports]

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages [6]

Cégep John Abbott
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Sainte-Foy*
 Collège Jean-de-Brébeuf*
 Collège Marianopolis
 Institut supérieur d'informatique (ISI)

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes des établissements privés non subventionnés [4]

Collège Herzing
 Collège Technique de Montréal inc.*
 Institut d'enregistrement du Canada
 Institut supérieur d'informatique (ISI)

Plan de réussite [1]

Séminaire de Sherbrooke

Évaluation institutionnelle [3]

Cégep John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Cégep de La Pocatière

Programme d'études – Opération 2005-2008 [2]

Collège d'Alma
 Collège Jean-de-Brébeuf*

Efficacité du plan de réussite [1]

Collège Marianopolis

Efficacité du système d'assurance qualité [1]

Cégep de Rivière-du-Loup

Traitement intégré des suivis [2]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Séminaire de Sherbrooke



Annexe VI

Opérations d'évaluation en cours au 30 juin 2018

1. Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois [88 établissements]

Processus terminé [20]

Établissements publics (13)

Cégep Beauce-Appalaches
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés (7)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Ellis
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafleche
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal

Rapports dans leur version préliminaire transmis ou sur le point d'être transmis aux collèges [6]

Établissements publics (4)

Cégep Gérard-Godin
Collège de Maisonneuve
Cégep de Saint-Félicien
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Bart (1975)
Collège TAV

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration [9]

Établissements publics (4)

Cégep de Drummondville
Collège Héritage
Cégep de La Pocatière
Cégep régional de Lanaudière

Établissements privés non subventionnés (3)

Collège CDI – Administration. Technologie. Santé
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Centennial
Collège O'Sullivan de Québec

Rapports d'autoévaluation reçus et visite à faire [4]

Établissements publics (2)

Collège Ahuntsic
Cégep John Abbott

Établissements gouvernementaux ou universitaires (2)

Institut de technologie agroalimentaire
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues [17]

Établissements publics (15)

Cégep André-Laurendeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep Garneau
Cégep de Granby
Cégep de Jonquière
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Collège Montmorency

Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Marianopolis
Collège Mérici

 Rapports d'autoévaluation attendus [32]

Établissements publics (10)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Collège d'Alma
 Cégep de Baie-Comeau
 Collège régional Champlain
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Cégep de Matane
 Cégep de l'Outaouais
 Collège Vanier
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Collège international des Marcellines
 Collège Universel
 École de musique Vincent-d'Indy
 École nationale de cirque
 Institut Teccart
 Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (15)

Collège April-Fortier/Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
 Collège d'enseignement en immobilier inc.
 Collège de l'immobilier du Québec
 Collège Herzing
 Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean
 Collège Salette inc.
 Collège Technique de Montréal inc.
 École de danse contemporaine de Montréal
 École de danse de Québec
 École du Show-Business
 École nationale de l'humour
 Institut d'enregistrement du Canada
 Institut supérieur d'informatique (ISI)
 Institut Trebas Québec inc.
 Musitechnic Formation

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

2. Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité [26 établissements]

Le nombre évoluera en fonction de la création de nouveaux établissements.

 Suites attendues [2]

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Saint-Michel

École de sténographie judiciaire du Québec

Rapport dans sa version préliminaire transmis ou sur le point d'être transmis aux collèges [1]

Établissement gouvernemental ou universitaire (1)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

 Rapports d'autoévaluation reçus [4]

Établissement privé subventionné (1)

Collégial international Sainte-Anne

Établissements privés non subventionnés (3)

Isart Digital Montréal inc.
 Collège des Technologies de l'Information de Montréal
 Air Richelieu

 Rapports d'autoévaluation attendus [20]

Établissements privés non subventionnés (20)

Académie du Savoir
 Cargair ltée
 CDE Collège
 Collège Canada inc.
 Collège d'aéronautique
 Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc.
 Collège Greystone
 Collège La Cabriole
 École de danse contemporaine de Montréal
 École de pilotage Saint-Hubert inc.
 École des entrepreneurs
 Eid Air Aviation inc.
 Hélicraft
 Institut Quadrilium de Montréal

Lachute Aviation

Passport Hélico

Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.

Sélect aviation centre de formation

Syn Studio

3. Traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission

3.1 Liste des collèges ayant élaboré, à la demande de la Commission, un plan d'action institutionnel

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Établissements publics (6)	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences de la nature), formation générale.
Cégep André-Laurendeau	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences de la nature), formation générale, Techniques administratives, Gestion et exploitation en transport routier.
Collège de Maisonneuve	Formation générale, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (Techniques d'hygiène dentaire), application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.
Cégep de l'Outaouais	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences de la nature), évaluation institutionnelle, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.
Cégep de Saint-Hyacinthe	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle.
Collège Vanier	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, formation générale, évaluation de programme 2005-2008 (Techniques d'inhalothérapie), évaluation institutionnelle, efficacité du plan stratégique.
Établissements privés subventionnés (3)	
Collège Centennial	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences humaines).
Institut Teccart	Évaluation institutionnelle, plan de réussite, Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et son application, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, formation générale, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, suite au plan d'action institutionnel (évaluation de programme – Sciences de la nature – et application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes).
Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)	
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.

3.2 Collèges ayant donné des suites satisfaisantes à l'ensemble des recommandations incluses dans leur plan d'action, en date du 30 juin 2018

Cégep André Laurendeau
Cégep de Saint-Hyacinthe
Collège Centennial
Institut Teccart

3.3 Collège ayant procédé à la mise à jour de son plan d'action en 2017-2018

Cégep de l'Outaouais

3.4 Collèges ayant donné des suites satisfaisantes en 2017-2018

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Établissements publics (2)	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	4 recommandations levées en formation générale 1 recommandation levée pour l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages
Séminaire de Sherbrooke	1 recommandation levée au regard des suites du PAI (évaluation de programme – Sciences de la nature)

3.5 Portrait de la situation sur les suites à donner au 30 juin 2018

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Établissements publics (4)	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences de la nature), formation générale.
Collège de Maisonneuve	Formation générale, évaluation institutionnelle.
Cégep de l'Outaouais	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences de la nature), évaluation institutionnelle, application de la Politique institutionnelle d'évaluation de programme.
Collège Vanier	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, formation générale, évaluation de programme 2005-2008 (Techniques d'inhalothérapie), évaluation institutionnelle, efficacité du plan stratégique.
Établissement privé subventionné (1)	
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, formation générale
Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)	
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation de programme.



Annexe VII

Politiques et plans évalués en 2017-2018

POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages [33 politiques]

Les jugements

ES : entièrement satisfaisante

S : satisfaisante

PS : partiellement satisfaisante

IS : insatisfaisante

Établissement	Jugement
Publics (13)	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ES
Collège d'Alma	ES
Cégep Beauce-Appalaches	ES
Cégep de Chicoutimi	PS
Collège Dawson	ES
Cégep de Drummondville	ES
Cégep John Abbott	ES
Collège de Maisonneuve	S
Cégep de Saint-Hyacinthe	ES
Cégep de Saint-Jérôme	S
Cégep de Sorel-Tracy	ES
Cégep de Thetford	ES
Cégep de Trois-Rivières	ES
Privés subventionnés (8)	
Campus Notre-Dame-de-Foy	ES
Collège Ellis	ES
Collège LaSalle	ES
Collège O'Sullivan de Québec	PS
Collège Universel	ES
Collégial international Sainte-Anne	S
Institut Teccart	ES
Séminaire de Sherbrooke	ES
Privés non subventionnés (12)	
Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.	S
Académie du Savoir	PS
Air Richelieu	ES
Cargair ltée	PS
Collège April-Fortier	S
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc.	ES
Collège Inter-Dec	ES
Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean	ES
Collège Technique de Montréal inc.	S
École des entrepreneurs	ES
Hélicraft	ES
Syn Studio	PS

Établissements n'ayant pas transmis leur PIEA au 30 juin 2018 [7]

Première PIEA attendue en 2017-2018**Établissements privés non subventionnés (1)**

École de pilotage Saint-Hubert inc.

Première PIEA attendue en 2018-2019**Établissements privés non subventionnés (6)**

Collège d'aéronautique

Collège Greystone

Eid Air Aviation inc.

Institut Quadrilium de Montréal

Passport Hélico

Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes [19 politiques]

Les jugements

ES : entièrement satisfaisante

S : satisfaisante

PS : partiellement satisfaisante

IS : insatisfaisante

Établissement	Jugement
Publics (7)	
Collège Dawson	PS
Cégep de La Pocatière	S
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	S
Cégep Marie-Victorin	S
Cégep de Matane	S
Cégep de Rivière-du-Loup	ES
Cégep de Sainte-Foy	S
Collège Shawinigan	ES
Privés subventionnés (1)	
Institut Teccart	S
Privés non subventionnés (8)	
Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.	S
Air Richelieu	ES
Collège April-Fortier	S
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc.	ES
Collège Inter-Dec	S
Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean	S
Collège Technique de Montréal inc.	S
École du Show-Business	PS
Hélicraft	ES
Gouvernementaux ou universitaires (1)	
Institut de technologie agroalimentaire	S

Établissements n'ayant pas transmis leur première PIEP au 30 juin 2018 [14]

Première PIEP attendue en 2018-2019 (10)

Établissements privés non subventionnés (10)

Académie du Savoir
Cargair ltée
Collège d'aéronautique
École de danse contemporaine de Montréal
École de pilotage Saint-Hubert inc.
École des entrepreneurs
Eid Air Aviation inc.
Institut Quadrilium de Montréal
Lachute Aviation
Syn Studio

Première PIEP attendue en 2019-2020 (4)

Établissements privés non subventionnés (4)

Collège Greystone
Passport Hélico
Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.
Sélect aviation centre de formation

PLANS STRATÉGIQUES ET PLANS DE RÉUSSITE

Plans stratégiques et plans actualisés des cégeps

Établissement	Jugement
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège de Bois-de-Boulogne	Généralement conforme aux dispositions de la Loi et comprend généralement les éléments susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Dawson	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Drummondville	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Granby	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Héritage	Conforme aux dispositions de la Loi et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep régional de Lanaudière	N'est pas conforme aux dispositions de la Loi et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep Limoilou	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend l'ensemble des éléments susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Matane	Partiellement conforme aux dispositions de la Loi et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Rimouski	Conforme aux dispositions de la Loi, mais ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Rivière-du-Loup	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Shawinigan	Conforme aux dispositions de la Loi, mais ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Sherbrooke	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Sorel-Tracy	Partiellement conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Trois-Rivières	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Plans de réussite des collèges privés subventionnés

Établissement	Jugement
Campus Notre-Dame-de-Foy	Comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Jean-de-Brébeuf	Comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège LaSalle	Comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Séminaire de Sherbrooke	Ne comprend pas l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Annexe VIII

Opérations d'évaluation antérieures : suites attendues au 30 juin 2018

Dans les annexes VIII et IX, les collèges sont présentés selon leur appellation au moment de l'évaluation.

EFFICACITÉ DES PLANS STRATÉGIQUES ET DES PLANS DE RÉUSSITE

Un astérisque identifie le collège dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Effacité des plans stratégiques [47 établissements]

Processus terminé [47]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Collège Montmorency
Collège d'Alma	Cégep de l'Outaouais
Collège Ahuntsic	Cégep de Rimouski
Cégep André-Laurendeau	Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Baie-Comeau	Collège de Rosemont
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep de Saint-Félicien
Collège de Bois-de-Boulogne	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Collège régional Champlain	Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Chicoutimi	Cégep de Saint-Laurent
Collège Dawson	Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Drummondville	Cégep de Saint-Hyacinthe
Collège Édouard-Montpetit	Cégep de Sept-Îles
Cégep Garneau	Collège Shawinigan
Cégep Gérald-Godin	Cégep de Sherbrooke
Cégep de Granby	Cégep de Sorel-Tracy
Collège Héritage	Cégep de Trois-Rivières
Cégep John Abbott	Cégep de Thetford
Cégep de Jonquière	Collège de Valleyfield
Cégep de La Pocatière	Collège Vanier*
Cégep régional de Lanaudière	Cégep de Victoriaville
Cégep de Lévis-Lauzon	Cégep du Vieux Montréal
Cégep Limoilou	
Collège Lionel-Groulx	
Collège de Maisonneuve	
Cégep Marie-Victorin	
Cégep de Matane	

Suites attendues [1]

Cégep de la Gaspésie et des Îles

Effacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés [20 établissements]

Processus terminé [17]

Campus Notre-Dame-de-Foy	Collège Mérici
Collège André-Grasset	Collège O'Sullivan de Montréal
Collège Bart (1975)	Collège O'Sullivan de Québec
Collège Ellis	Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Collège international des Marcellines	Collège TAV
Collège Jean-de-Brébeuf	Conservatoire Lassalle
Collège Lafleche	École de musique Vincent-d'Indy
Collège LaSalle	École nationale de cirque
Collège Marianopolis	

Suites attendues [3]

Collège Centennial
Institut Teccart
Séminaire de Sherbrooke

APPLICATION DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en 2005-2012 [94 établissements]

L'évaluation a touché 98 établissements. Depuis, trois d'entre eux ont cessé leurs activités collégiales et un autre procédera à son autoévaluation dans le cadre d'une opération qu'il reste encore à préciser et regroupera l'évaluation de l'application de cette politique et de celle relative aux programmes d'études incluant l'évaluation d'un programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 94 établissements.

Un astérisque désigne les sept collèges dont le dossier a été inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Deux astérisques correspondent aux collèges dont le dossier est traité par l'approche préalable.

Processus d'évaluation terminé [63]

Établissements publics (28)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau*
 Cégep Beauce-Appalaches
 Cégep de Chicoutimi
 Cégep de Drummondville
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Collège Gérald-Godin
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep de Jonquière
 Cégep de La Pocatière
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
 Collège de Maisonneuve*
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de l'Outaouais*
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Hyacinthe*
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Sainte-Foy
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sorel-Tracy
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier*
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (19)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial*
 Collège Ellis
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Lafèche

Collège LaSalle
 Collège international des Marcellines
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
 Conservatoire Lassalle
 École de musique Vincent-d'Indy
 École nationale de cirque
 Institut Teccart*
 Séminaire de Sherbrooke*

Établissements privés non subventionnés (13)

Collège de l'immobilier du Québec
 Collège d'enseignement en immobilier inc.
 Collège La Cabriole
 CDE Collège
 Collège CDI – Administration. Technologie. Santé
 Collège Herzing
 Collège Inter-Dec
 Collège radio télévision de Québec inc.
 École du Show-Business
 École nationale de l'humour
 École nationale de théâtre du Canada
 Institut d'enregistrement du Canada enr.
 Institut supérieur d'informatique (ISI)

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (3)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec**
 Institut de technologie agroalimentaire
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues [30]

Établissements publics (21)

Collège Ahuntsic
 Cégep de Baie-Comeau
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Dawson
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep John Abbott
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles

Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Thetford
 Cégep de Trois-Rivières
 Cégep de Victoriaville

Établissements privés non subventionnés (8)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
 Collège April-Fortier
 Collège de photographie Marsan
 Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean
 Collège Salette inc.
 Collège Technique de Montréal inc.
 Institut Trebas Québec inc.
 Musitechnic Formation

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald*

Rapport d'autoévaluation attendu [1]

Établissement public (1)

Collège régional Champlain – Juin 2018

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes en 1997-2002 [84 établissements]

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés ont cessé d'offrir de la formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

Un astérisque désigne les cinq collèges dont le dossier a été inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations. Deux astérisques désignent les collèges qui devaient compléter l'évaluation dans le cadre de l'opération 2005-2008 en évaluation de programme. Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne devait évaluer l'application de sa politique dans le cadre de cette opération. Au moment de cette opération, il n'avait pas encore élaboré sa propre politique. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de cette dernière à un autre moment.

Processus d'évaluation terminé [82]

Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège Ahuntsic
 Cégep André-Laurendeau
 Collège d'Alma
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville

Collège Édouard-Montpetit**
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Collège Gerald-Godin**
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep de Jonquière**
 Cégep John Abbott
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette**
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx

Collège de Maisonneuve
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais (**)*
 Cégep de Rimouski**
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien**
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles**
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Thetford
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier**
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (19)

Campus Notre-Dame-de-Foy

Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial**
 Collège Ellis campus de Drummondville**
 Collège Ellis campus de Trois-Rivières**
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Laffèche
 Collège LaSalle**
 Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières**
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Conservatoire Lassalle**
 École de musique Vincent-d'Indy en 2007**
 Institut Teccart (**)*
 Séminaire de Sherbrooke (**)*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (12)

Campus Macdonald*
 Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
 Institut de technologie agroalimentaire
 Campus de La Pocatière
 Campus de Saint-Hyacinthe
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Rapport dans sa version préliminaire transmis aux collèges [1]

Établissement public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne – Dans le cadre de l'audit sur l'efficacité du système d'assurance qualité ayant eu lieu à l'automne 2017

Suites attendues [1]

Établissement privé subventionné (1)

École nationale de cirque

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés en 2010-2016 [19 établissements]

L'évaluation a touché 21 établissements. À la suite de l'acquisition d'un établissement par un autre ayant déjà réalisé l'autoévaluation demandée, la Commission a décidé, en décembre 2015, de dispenser le premier de cet exercice. Un établissement a été intégré à l'approche préalable. Le tableau porte donc sur la situation pour 19 établissements.

Processus terminé (10)

Collège April-Fortier
 CDE Collège
 Collège CDI – Administration, Technologie, Santé
 Collège d'enseignement en immobilier inc.
 Collège Inter-Dec
 Collège de photographie Marsan
 Collège radio télévision de Québec inc.
 École nationale de l'humour
 Institut d'enregistrement du Canada
 Institut supérieur d'informatique (ISI)

Suites attendues (9)

Collège de l'immobilier du Québec
 Collège Herzing
 Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean
 Collège Salette inc.
 Collège Technique de Montréal inc.
 École de danse de Québec
 École du Show-Business
 Institut Trebas Québec inc.
 Musitechnic Formation

PROGRAMMES D'ÉTUDES ET FORMATION GÉNÉRALE

1. Opération 2005-2008 [72 établissements]

L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juin 2008. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Un astérisque désigne les cinq collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations. Deux astérisques désignent ceux qui, lors de l'évaluation de programme en 2005, devaient compléter l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes réalisée en 1998-2002.

Processus d'évaluation terminé [64]

Établissements publics (45)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau*
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit**
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Collège Gérald-Godin**
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep de Jonquière
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette**
 Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne**
 Cégep de La Pocatière
 Cégep Limoilou
 Collège de Maisonneuve*
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais (**)*
 Cégep de Rimouski**
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Hyacinthe

Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Sainte-Foy
 Collège Shawinigan
 Cégep de Saint-Félicien**
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Thetford
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier(**)*
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (19)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial (**)*
 Collège Ellis, campus de Drummondville**
 Collège Ellis, campus de Trois-Rivières**
 Collège Lafèche
 Collège LaSalle**
 Collège international des Marcellines
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
 Conservatoire Lassalle**
 École de musique Vincent-d'Indy**
 École nationale de cirque**
 Institut Teccart*
 Séminaire de Sherbrooke*

Suites attendues [8]

Établissements publics (7)

Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep Garneau
 Cégep John Abbott
 Cégep de Lévis-Lauzon

Collège Lionel-Groulx
 Cégep de Sept-Îles**
 Cégep de Sherbrooke

Établissement privé subventionné (1)

Collège Jean-de-Brébeuf

2. Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2000 [84 établissements]

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés ont cessé d'offrir de la formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements. La formation générale a été réévaluée dans ces trois écoles relevant du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003 : Campus Beth Jacob, Chaya Mushka et Torah and Vocational Institute.

Un astérisque identifie les trois collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [83]

Établissements publics (59)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau*
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep de La Pocatière
 Centre d'études collégiales de Montmagny
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep Marie-Victorin
 Campus Beth Jacob et Chaya Mushka
 Torah and Vocational Institute
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Cégep de Rimouski
 Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)
 Institut maritime du Québec (Rimouski)
 Collège de Rosemont
 Cégep@distance (Rosemont)
 Cégep de Saint-Félicien
 Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)

Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier*
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (18)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège d'affaires Ellis inc.
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Lafèche
 Collège LaSalle
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Conservatoire Lassalle
 Institut Teccart
 École commerciale du Cap
 École de musique Vincent-d'Indy
 Séminaire de Sherbrooke*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus Macdonald
 Conservatoire de musique de Montréal
 Conservatoire de musique de Québec
 Institut de technologie agroalimentaire
 Campus de La Pocatière
 Institut de technologie agroalimentaire
 Campus de Saint-Hyacinthe
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues [1]

Établissement public (1)

Collège Édouard-Montpetit

ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE

Opération réalisée en 2000-2004 [69 établissements]

L'évaluation a touché 70 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 69 établissements.

Un astérisque désigne les neuf collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [58]

Établissements publics (37)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau*
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège régional Champlain
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège François-Xavier-Garneau
 Collège Gérard-Godin
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep John Abbott
 Cégep de La Pocatière
 Cégep régional de Lanaudière
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve*
 Cégep Marie-Victorin
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais*
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Hyacinthe*
 Cégep de Saint-Laurent
 Collège Shawinigan

Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Thetford
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier*
 Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (18)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial
 Collège Ellis, campus de Drummondville
 Collège Ellis, campus de Trois-Rivières
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Lafèche
 Collège LaSalle
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Conservatoire Lassalle
 École de musique Vincent-d'Indy
 Institut Teccart*
 Séminaire de Sherbrooke*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (3)

Campus Macdonald*
 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
 Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues [11]

Établissements publics (11)

Cégep de Baie-Comeau
 Cégep de Chicoutimi
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Cégep de Jonquières
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep de Matane

Collège de Rosemont
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Sept-Îles
 Cégep de Trois-Rivières
 Cégep du Vieux Montréal

Annexe IX

Opérations d'évaluation terminées au 30 juin 2018

Évaluation des programmes Techniques administratives et Coopération en 1996-1999 [59 établissements]

L'évaluation a touché 67 établissements. Le tableau porte sur les 59 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 3 février 2015.

Un astérisque identifie un collège dont le dossier est inclus dans son plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau*
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Collège d'affaires Ellis inc.
Collège de L'Assomption
Collège Bart (1975)
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège de l'immobilier du Québec

Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 2001-2003 [8 établissements]

L'évaluation a touché 19 établissements. Le tableau porte sur les huit établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 3 février 2015. L'École du Show-Business a complété la deuxième autoévaluation demandée dans le cadre de l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et de l'évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés.

Processus d'évaluation terminé (8)

Collège CDI – Administration, Technologie, Santé
CDE Collège
Collège Herzing
Collège Inter-Dec

École du Show-Business
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 1997-1999 [11 établissements]

L'évaluation a touché 23 établissements. Le tableau porte sur les 11 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 19 juin 2008.

Académie internationale du design et de la technologie
Collège April-Fortier
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège radio télévision de Québec inc.

Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Musitechnic services éducatifs inc.

Évaluation du programme *Sciences humaines* en 1995-1997 [61 établissements]

L'évaluation a touché 64 établissements. Le tableau porte sur les 61 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx

Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (10)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège de L'Assomption
 Collège Centennial
 Collège international des Marcellines

Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Lafleche
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Séminaire de Sherbrooke

Évaluation des programmes d'informatique en 1994-1996 [49 établissements]

L'évaluation a touché 54 établissements. Le tableau porte sur les 49 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

Établissements publics (47)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep de Jonquière
 Cégep John Abbott
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve
 Cégep Marie-Victorin

Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Collège de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège CDI – Administration. Technologies. Santé
 Collège Herzing

Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde en 1994-1996 [31 établissements]

Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

Établissements publics (28)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Cégep Beauce-Appalaches
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep de Jonquière
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep Marie-Victorin – Campus Beth Jacob
 Cégep de Matane
 Cégep de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup

Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège de L'Assomption
 Collège Lafleche

Annexe X

Publications de la Commission depuis 1993

Plans stratégiques

- *Plan stratégique 2018-2020* (2018)
- *Plan stratégique 2012-2017* (2013)
- *Plan stratégique 2007-2012* (2007)

Documents d'orientation

- *Approche préalable – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges – Orientations et cadre de référence* (Deuxième édition, 2018)
- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence* (Deuxième édition, 2015)
- *Approche préalable – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges* (2015)
- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence* (2013)
- *Approche intégrée du traitement des suivis des collèges* (2013)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence –* (Deuxième édition, 2012)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence* (Deuxième édition, 2011)
- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* (2010)
- *La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations* (Deuxième édition, 2009)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* (2008)
- *Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages* (2006)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales* (1994)
- *L'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence* (1994)

Version anglaise

- *Evaluating the effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges – Orientations and Framework* (2013)
- *The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial: Its Mission and Orientations* (Second edition 2009)
- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cégeps* (2008)
- *Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* (2006)
- *Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation – General Guidelines* (1994)
- *Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement – General Guidelines* (1994)
- *Evaluating Programs of Studies – General Guidelines* (1994)

Guides d'évaluation

- *Autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC)* (2010)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* (2001)
- *L'évaluation institutionnelle* (2000)
- *La composante de la formation générale des programmes d'études* (1997)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* (1997)
- *Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* (1996)
- *Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* (1996)
- *Le programme de Sciences humaines* (1995)
- *Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (1994)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde* (1994)
- *Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique* (1994)

Version anglaise

- *The Institutional Evaluation –* (2000)
- *The General Education component of Programs of Studies* (1997)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* (1996)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* (1996)
- *The Social Science Program* (1995)
- *General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (1994)
- *The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology* (1994)

Cadres d'analyse

- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* (2010)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* (2008)
- *Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (2006)

Version anglaise

- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps* (2008)
- *Evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* (2006)

Rapports synthèses

- *Établissements privés non subventionnés – Évaluation d'un programme et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (2015)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite* (2014)
- *L'application des politiques d'évaluation des apprentissages – Pour des évaluations justes et équitables* (2012)
- *L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial* (2009)
- *Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges* (2004)
- *L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle* (2004)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002)* (2003)
- *Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes* (2002)
- *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études* (2001)
- *Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives* (1999)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999* (1999)
- *Évaluation du programme de Sciences humaines* (1997)
- *Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde* (1996)
- *Évaluation des programmes d'Informatique* (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse* (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse* (1995)

Version anglaise

- *Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies* (2001)
- *Bilans de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité*
- *Bilan des résultats de l'an 3 du premier cycle d'audit 2016-2017 – Version Web seulement* (2018)
- *Bilan des résultats de l'an 2 du premier cycle d'audit 2015-2016 – Version Web seulement* (2017)

- *Bilan des résultats de l'an 1 du premier cycle d'audit 2014-2015* (2016)
- *Bilan de la phase de validation – version Web seulement* (2015)
- *Rapports annuels*
- *Rapports annuels et rapports annuels de gestion : 1993-1994 à 2016-2017*

Autres publications

- *Révision du mécanisme de recours concernant les rapports d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges – Version Web seulement* (2017)
- *Mémoire sur le projet de création d'un Conseil des collèges du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales – Version Web seulement* (2016)
- *Plan d'action de développement durable 2016-2020 – Version Web seulement* (2016)
- *Portrait de la réussite dans le réseau des collèges publics et privés subventionnés – Évolution des indicateurs et faits marquants 2000-2013 – Version Web seulement* (2014)
- *La culture d'évaluation dans les collèges – Vingt ans d'expérience partagée* (2014)
- *Plan d'action de développement durable 2010-2015 – Version Web seulement (révisé en décembre 2013)*
- *Le développement de la culture de l'évaluation dans les collèges – État de situation* (2012)
- *Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation* (2006)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme –*
- *Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec. Document réalisé conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme* (1997)

Version anglaise

- *Revision of the Appeal Mechanism for Evaluation Reports on the Effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges* (2017)
- *Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme – Case Study Evaluating Programs of Study in Québec* (1997)

Consultations

- *Tournée des collèges 2006* (2005)
- *À l'écoute des partenaires* (2006)

Version anglaise

- *2006 College Tour* (2005)



Annexe XI

Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner.

Cette indépendance est essentielle afin de préserver sa neutralité et d'établir la crédibilité de ses travaux tant auprès des collèges et de la population en général que des instances gouvernementales devant lesquelles elle rend compte du résultat de ses activités.

Le mandat de la Commission touche tous les établissements du réseau collégial québécois auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales (RLRQ, chapitre C-29, r. 4) et consiste à évaluer leurs politiques d'évaluation des apprentissages et des programmes d'études, l'application de ces politiques ainsi que la mise en œuvre de leurs programmes. Dans le cas des collèges publics (cégeps) et privés subventionnés, le mandat prévoit aussi l'évaluation de la réalisation des activités reliées à leur mission éducative, tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Cela englobe la planification stratégique des cégeps ainsi que la planification liée à la réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés.

La Commission s'acquitte de son mandat dans le respect des pouvoirs que lui confère la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « Loi » (RLRQ, chapitre C-32.2), à savoir un pouvoir de vérification, un pouvoir de recommandation et le pouvoir de rendre publics les résultats de ses travaux de la manière qu'elle juge appropriée. Également, elle jouit d'une autonomie de fonctionnement de sorte qu'elle peut conduire des évaluations chaque fois qu'elle le juge opportun et les mener selon les modalités qu'elle détermine.

Enfin, pour réaliser ses activités et susciter un engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, elle privilégie une approche basée sur les valeurs suivantes :

Impartialité

Les évaluations de la Commission reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

Les évaluations et les décisions de la Commission sont guidées par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence.

Respect

Tout en préservant son autonomie, la Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collèges et réalise ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités.

Collaboration

Le processus d'évaluation de la Commission est fondé sur la participation et la collaboration des collèges et de leur personnel.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30, a. 3.0.1) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1), ci-après appelé « le Règlement », ainsi que ceux établis dans le présent Code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
2. En cas de doute, le membre doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
3. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.
4. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration et renonce à toute activité, politique ou autre, qui serait incompatible avec la mission de la Commission ou avec l'exercice de ses fonctions.
5. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.
6. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel entre les personnes présentes.
7. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées, ait la faculté de faire valoir son point de vue, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.
8. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche des travaux de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
9. Le président de la Commission doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par chacun des membres.

Conflit d'intérêts et confidentialité

10. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit de plus, s'il a l'intention de porter sa candidature à une charge publique électorale, en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
11. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf dans les cas et aux conditions prévus à l'article 13 du Règlement.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi. Dans le cas où un membre entreprend des démarches en vue d'obtenir un emploi ou se voit offrir un emploi pour un organisme visé à l'article 3 de la Loi, il doit en aviser le président dès le début de ses démarches ou dès qu'il se voit offrir un emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.
14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
15. En outre de ce qui est prévu à l'article 9 de la Loi, le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
17. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
18. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. En outre, il ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas requise dans l'exercice de ses fonctions ni tenter de prendre connaissance d'une telle information.

Règles sur l'après-mandat

19. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission, d'une entreprise ou d'un établissement d'enseignement collégial.
20. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission, un autre organisme ou un établissement d'enseignement collégial avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
21. Il est interdit à un membre, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
22. Les membres de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues à l'article 19, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Engagement à la confidentialité et déclaration d'intérêts

23. Le membre s'engage à respecter les dispositions du présent Code d'éthique et de déontologie et à signer, à son entrée en fonction et à chaque année par la suite, le formulaire *Engagement au respect des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission et déclaration d'intérêts*, joint en annexe.

Modalité d'application

24. Le président de la Commission est responsable de l'application du présent Code. Il est assisté pour ce faire par le secrétaire général de l'organisation.

Disposition finale

25. Le présent Code d'éthique et de déontologie a été revu et établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **16 juin 2015**. Il entre en vigueur dès son adoption.

ANNEXE

Engagement au respect des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission et déclaration d'intérêts

Je, _____,
confirme avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie à l'intention des
membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Dans l'exercice de mes fonctions :

- Je m'engage à respecter les dispositions du présent Code d'éthique et de déontologie.
- Je m'engage à assurer la confidentialité du contenu des échanges auxquels je participerai et des documents qui me seront fournis.
- Je déclare avoir des liens avec le ou les établissements ci-dessous désignés et qui sont susceptibles de me placer en situation de conflit d'intérêts entre mon intérêt personnel et celui de la Commission.

Liste des établissements désignés (si aucun établissement, l'indiquer) :

En foi de quoi, j'ai signé ce document, à _____, le _____

jour du mois de _____ deux mille _____.

Signature



**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

Québec 

DEPUIS 1993

ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER